

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Soixantième séance – Mercredi 9 mai 2012, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Jean-François Caruso*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 27 avril 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mai et mercredi 9 mai 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Proposition: pavillon de la danse à la rue Charles-Sturm

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-873 A)<sup>1</sup>.

### *Suite du premier débat*

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je n'ai pas de chance, car je prends la parole après d'autres intervenants qui ont fait un superbe plaidoyer en faveur de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) avant la pause dînatoire. Or, le Parti démocrate-chrétien nourrit la même estime pour l'ADC, indépendamment de sa position quant au projet de pavillon de la danse présenté dans la proposition PR-873. Je m'étonne que certains ne tarissent pas d'éloges pour l'ADC, sans pour autant vouloir lui offrir mieux qu'un pavillon. Mais c'est une attitude contradictoire bien connue en politique: générosité en paroles et petite aumône en pratique!

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, savez-vous combien de temps peut durer le provisoire, à Genève? Jusqu'à vingt ou trente ans! Les pavillons du collège Calvin à la place Sturm en sont un parfait exemple. Lors du référendum sur le nouveau musée d'ethnographie à cet endroit, qui a abouti au refus du projet, les

---

<sup>1</sup> Rapport, 6026.

## Proposition: pavillon de la danse à la rue Charles-Sturm

habitants consultés ont demandé une place Sturm «sans rien». Ils pourraient donc faire de même au sujet du pavillon de la danse...

J'en viens au coût de l'opération prévue dans la proposition PR-873. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler, mais ceux qui croient que les montants demandés suffiront à créer une infrastructure à la hauteur de leurs ambitions seront très déçus! Le Parti démocrate-chrétien a donc décidé de déposer un amendement raisonnable qui sera présenté par mon collègue Alain de Kalbermatten.

**M. Olivier Baud** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'ADC compte vingt-six ans d'existence. Depuis 2004, elle est temporairement installée dans la salle des Eaux-Vives en attendant d'être relogée dans des locaux adéquats.

La commission des arts et de la culture a auditionné les parties intéressées, dont l'ADC. Après étude approfondie du dossier, nous sommes convaincus que la seule solution envisageable consiste à ériger un pavillon de la danse – ou, du moins, à en étudier la faisabilité, puisque le montant demandé dans la proposition PR-873 correspond à un crédit d'étude. On peut regretter que la Maison de la danse prévue à Lancy ait été refusée lors du référendum malheureusement lancé en 2006, mais telle était la volonté de cette commune et nous avons dû en prendre acte.

Depuis 2004, l'ADC est donc logée dans la salle des Eaux-Vives. Or, il n'est pas possible que cette situation perdure; nous devons donc trouver une autre solution. La place Sturm, inoccupée et inutilisée en ce moment, semble un endroit idéal pour répondre à cet objectif. Quant à la nature du pavillon prévu, il s'est avéré, lors de l'étude du projet en commission, qu'il ne s'agirait pas d'un bâtiment provisoire, mais démontable. Ce qui est provisoire, c'est la situation actuelle de l'ADC aux Eaux-Vives, et cela doit cesser.

Par conséquent, le groupe Ensemble à gauche votera le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-873, car cela fait trop longtemps que l'ADC attend une solution. Il invite le plénum à faire de même et à accepter aussi le septième plan financier d'investissement 2012-2023 D-39, que nous avons tous pu consulter et qui prévoit – mais ce ne sont que des intentions – la construction d'un pavillon de la danse pour 2017 ou 2018. Le groupe Ensemble à gauche estime qu'il faut trouver une solution plus rapidement, car il y a urgence – d'où la nécessité de voter aujourd'hui le crédit d'étude de la proposition PR-873. La situation provisoire de l'ADC, logée dans la salle des Eaux-Vives depuis plus de dix ans, doit changer. Par conséquent, nous remercions le plénum de bien vouloir voter ce crédit d'étude, pour que le projet d'un véritable pavillon de la danse puisse enfin voir le jour à Genève.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que le bureau a clos la liste des intervenants sur cet objet avant la pause dînatoire; il est donc inutile de vous inscrire maintenant au tour de parole.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP).** Je voulais remercier M<sup>me</sup> Theubet pour l'historique intéressant qu'elle a brossé tout à l'heure; vous lui transmettez mon compliment, Madame la présidente. Quant à M. Pattaroni, qu'il se rassure: je doute que les habitants voisins de la place Sturm se plaignent de l'installation d'un pavillon de la danse à cet endroit, puisqu'ils ont déjà supporté pendant plus de cinquante ans les pavillons du collège attendant sans que cela ne gêne personne!

L'ADC a besoin de nous. Non seulement elle promeut cet art difficile qu'est la danse sous toutes ses formes, mais elle assure également la formation de jeunes danseurs. Pour ma part, j'aime l'idée d'un pavillon mobile et non pérenne, car cela correspond bien au caractère éphémère de la danse elle-même. En tout cas, je préfère mille fois ce projet à l'érection d'une grande roue de luna-park à la place Sturm! Je demande donc au Conseil municipal d'accepter la proposition PR-873, merci.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Chers collègues, cher auditoire nombreux, cher public à la tribune, le Parti démocrate-chrétien ne reviendra évidemment pas sur sa position et ne reniera pas la déclaration de sa flamme à l'ADC, telle que vous avez pu l'entendre dans la bouche de celui qui vous parle ou de Robert Pattaroni. J'ai pris la parole uniquement pour présenter l'amendement de mon groupe qui prévoit l'ajout d'un article 4 nouveau à la délibération:

*Projet d'amendement*

«*Art. 4. – (nouveau) Le Conseil administratif doit présenter au Conseil municipal un crédit d'étude pour la réalisation d'une Maison de la danse pérenne.*»

Il s'agit ici d'un projet futur qui n'empêche nullement l'aménagement du pavillon provisoire prévu aujourd'hui à la place Sturm. Nous voterons d'ailleurs le crédit d'étude y afférent demandé dans la proposition PR-873, ainsi que le crédit de réalisation qui suivra. Simplement, nous aimerions aller plus loin en donnant mandat au Conseil administratif de trouver ultérieurement une solution pérenne, afin que ce pavillon provisoire ne dure pas quinze ou vingt ans, comme l'a bien dit Robert Pattaroni.

Nous voulons donner un signe politique dans ce sens, qui est aussi un cri d'amour pour la danse! En effet, nous plébiscitons la réalisation d'une vraie Mai-

## Proposition: pavillon de la danse à la rue Charles-Sturm

son de la danse dans un bâtiment en dur adéquat sur tous les plans, afin que les danseurs puissent exercer leur art dans de meilleures conditions que ne le leur permettra le pavillon provisoire. J'invite le Conseil municipal à nous rejoindre en adoptant cette position politique qui n'entrave en rien le projet actuel, mais qui donnera lieu dans le futur à la réalisation d'une véritable Maison de la danse pérenne.

Enfin, Mesdames et Messieurs, nous sommes tous des spécialistes chevronnés du règlement du Conseil municipal et nous savons bien qu'un amendement doit être chiffré. Celui que je viens de présenter se transformera donc automatiquement en recommandation. Ce détail formel ne pose aucun problème, je tiens à le préciser. Nous voulons juste envoyer un message politique en affirmant notre volonté d'aider l'ADC en prévoyant la création d'une Maison de la danse dans un futur proche. Je crois savoir que le magistrat est plus ou moins sur la même longueur d'onde...

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je remercie la commission des arts et de la culture d'avoir procédé à l'examen détaillé de la proposition PR-873.

C'est la confirmation que Genève est une ville de danse, qui porte un réel intérêt à ce domaine et a conscience de la qualité de son offre en la matière. On peut dire sans forfanterie que Genève est la capitale de la danse en Suisse: près de la moitié des conventions nationales signées avec Pro Helvetia pour la promotion de cet art concernent notre cité. Nous avons six institutions culturelles où sont représentés des spectacles chorégraphiques et 70 écoles de danse, sans parler de la qualité largement reconnue du travail intense de l'ADC. Cette association assure une programmation riche et diversifiée qui a su fidéliser le public.

Il y a aussi la Fête de la danse, qui aura lieu le week-end prochain; je vous invite à vous y rendre, Mesdames et Messieurs, si vous en avez le temps. L'offre est riche, car vous pourrez en même temps assister à un autre événement sportif que sont les Jeux de Genève. Vous trouverez bien un moment, au moins pour aller au bal du Grand Théâtre ou profiter des nombreux spectacles offerts à cette occasion!

Genève se distingue donc par une activité assez intense – d'ailleurs largement reconnue – en matière de danse. Le paradoxe, c'est que nous n'avons pas de véritable lieu dédié à cet art! Heureusement, tout le monde l'admet et convient qu'il faut remédier à ce manque. Nous avons beaucoup travaillé dans ce sens. Je confirme ici notre volonté de créer un jour une Maison de la danse à Genève.

Cependant, le Conseil administratif et moi-même n'avons pas pour habitude de feindre la facilité quand les projets sont irréalisables à court terme.

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore d'emplacement adéquat pour réaliser une Maison de la danse. Nous continuons à en chercher un, mais ce n'est pas au Conseil municipal que j'expliquerai combien cela s'avère difficile! Bien que ce délai puisse paraître intolérable aux yeux de certains, il faudra peut-être attendre dix, vingt ou vingt-cinq ans pour réaliser un tel projet – mais nous y arriverons un jour, j'en suis certain! Si c'est faisable plus vite, nous le ferons assurément, mais cela paraît impossible à court terme.

Nous avons envisagé de nombreux emplacements pour aménager le pavillon de la danse prévu dans la proposition PR-873 – je passe sur les détails, puisque la commission des arts et de la culture a eu tout loisir de les examiner. La place Sturm se prête très bien à ce projet. Certes, la présence de l'ADC aux Eaux-Vives a été bien accueillie dans le quartier, mais il n'en demeure pas moins que c'est une salle communale qui doit revenir à sa vocation initiale. Je tiens cependant à souligner que l'ADC, par ses spectacles dans les locaux de l'école, a instauré une ambiance positive autour d'un préau que l'on disait auparavant mal fréquenté.

La place Sturm est adéquate pour l'aménagement d'un pavillon de la danse, il faut en finir avec le «syndrome du nouveau musée d'ethnographie»! Ce projet n'a rien à voir avec celui qui avait occasionné le référendum à l'époque! Nous avons déjà réalisé un important travail de concertation, et l'ADC a elle-même organisé trois séances d'information; mon collègue Rémy Pagani et moi-même avons assisté à l'une d'entre elles, avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville. Les réactions face au projet de pavillon de la place Sturm ont toujours été positives. Nous continuerons ce travail d'information, bien sûr, mais le volume et l'emprise du bâtiment prévu ici sont sans commune mesure avec le musée d'ethnographie qui aurait pu être implanté à cet endroit il y a quelques années. L'avantage de la place Sturm est sa situation à proximité d'autres lieux de travail et d'ateliers de l'ADC, comme par exemple le studio de danse de la Maison des arts du Grütti.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais également attirer votre attention sur un aspect sémantique de la proposition PR-873 – et la sémantique n'est jamais innocente, surtout en politique! Il ne s'agit pas de construire un pavillon «provisoire». L'équipement prévu a pour vocation de durer, au sens physique du terme. Il sera solide et utilisable aussi longtemps que toute structure de cette taille et de cette nature. Ce qui est peut-être provisoire, c'est son affectation à la danse, puisque nous espérons pouvoir créer dans les années à venir une véritable Maison de la danse à Genève.

Mais le pavillon de la place Sturm, quant à lui, sera construit pour durer. Sa seule véritable particularité consistera à être éventuellement transférable ailleurs, car il n'aura pas de fondations dans le sol comme un bâtiment en dur. Ainsi, il pourra recevoir une autre affectation à un emplacement différent, à supposer

## Proposition: pavillon de la danse à la rue Charles-Sturm

qu'un jour la danse n'en ait plus besoin. Il n'empêche que cet équipement en tant que tel sera de bonne qualité.

Je rappelle que la différence entre le pavillon prévu et la Maison de la danse envisagée à plus long terme ne concerne pas la salle de spectacle elle-même. Le pavillon est avant tout destiné à accueillir des spectacles, tandis que la Maison de la danse comportera également des ateliers de travail et des lieux de répétition. Ce qui change, c'est donc plutôt le volume de l'infrastructure et la diversité de l'affectation des locaux à disposition.

Il n'en demeure pas moins que le pavillon de la place Sturm ne sera pas «provisoire», j'insiste là-dessus pour éviter tout malentendu. Si le groupe démocrate-chrétien transforme son amendement à la délibération de la proposition PR-873 en recommandation, le Conseil administratif n'y verra évidemment aucune objection, puisque sa demande correspond à notre volonté. Mais je le dirai honnêtement: le Conseil municipal ne se verra pas soumettre de crédit d'étude dans ce sens à court terme, car nous n'avons pas d'emplacement pour implanter une Maison de la danse.

Nous continuerons néanmoins à en chercher un. Il est probable qu'il se trouve au-delà des frontières du territoire communal. Cela ne pose aucun problème, puisque l'agglomération genevoise s'étend et le réseau des transports publics avec elle. Un jour, il sera tout aussi normal de se rendre au spectacle à Annemasse, à Meyrin, à Bernex ou du côté de la Pallanterie à Vézenaz qu'au centre-ville, car le réseau des transports publics le permettra aisément. Cela prendra le temps nécessaire, mais le processus s'accélère déjà et je pense que nous trouverons une solution dans ce cadre.

Il est toutefois injuste de faire attendre encore davantage la danse en la maintenant dans les locaux inadéquats des Eaux-Vives, ce qui pénalise aussi bien son public que les danseurs et le quartier concerné. Je remercie donc d'ores et déjà le Conseil municipal de bien vouloir voter le crédit d'étude de la proposition PR-873, tout en rappelant qu'une ville qui danse est une ville qui vit! (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne dirai que quelques mots pour commenter certains propos tenus tout à l'heure. M. Dossan a prétendu que tous les projets de construction prévus à Genève étaient irrémédiablement destinés à s'embourber, et j'aimerais rompre une lance contre cette affirmation.

Nous avons plus de 300 projets en cours qui avancent bien – vous le savez pertinemment, Monsieur le conseiller municipal – malgré quelques légers dépassements de crédit occasionnels. Il suffit de consulter les lignes budgétaires y

afférentes dans le plan financier d'investissement pour s'en convaincre. Evidemment, il y a des dossiers dont la portée est plutôt symbolique qu'économique, contrairement aux grands projets onéreux comme la Nouvelle Comédie, dont le Conseil municipal a voté les travaux de pré-terrassement en acceptant sans rechigner la délibération de la proposition PR-917. Ce sont là des projets phare qui me semblent bien partis. Je touche du bois pour la Nouvelle Comédie, de nombreuses autres réalisations avancent bien.

Pour en revenir à l'ADC, ma préoccupation est aussi de libérer la salle communale qu'elle occupe actuellement aux Eaux-Vives. Lorsque nous avons présenté aux habitants le plan localisé de quartier où figure la nouvelle gare des Eaux-Vives, nous avons dû confiner 250 personnes dans une petite salle attenante à celle où l'ADC prend ses quartiers depuis des années. Il y faisait une chaleur suffocante – je passe sur les détails – et nous avons pu constater à cette occasion que la situation actuelle revenait à reléguer les citoyens dans des locaux non adaptés à des réunions de quartier.

J'insiste donc sur le fait que nous entendons réaliser rapidement le pavillon de la danse de la place Sturm, afin de donner de meilleures conditions de travail à l'ADC, mais également de libérer la salle des Eaux-Vives où elle a été logée temporairement, dans l'attente de son installation définitive en un lieu qui valorise ses qualités artistiques. En effet, sa renommée s'étend largement au-delà des frontières genevoises et même suisses, puisque cette association est reconnue au niveau international.

Je remercie donc le Conseil municipal de faire droit à notre demande de crédit d'étude et de voter la proposition PR-873, en l'assurant qu'il peut compter sur le Conseil administratif pour lui présenter rapidement un crédit de réalisation et procéder à la mise en œuvre du projet. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous passons au vote. J'ai néanmoins une question à vous poser, Monsieur de Kalbermatten: maintenez-vous votre amendement sous la forme d'un article 4 nouveau à la délibération, ou le transformez-vous en recommandation?

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Je le transforme en recommandation, Madame la présidente.

### *Deuxième débat*

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (63 oui).

## Proposition: pavillon de la danse à la rue Charles-Sturm

Mise aux voix, la seconde recommandation de la commission est acceptée par 51 oui contre 2 non (6 abstentions).

Mise aux voix, la recommandation de M. de Kalbermatten est acceptée par 48 oui contre 10 non (3 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

*RECOMMANDATIONS*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- d’associer les habitants au projet;
- d’intégrer au programme du concours un parking pour les deux-roues;
- de présenter au Conseil municipal un crédit d’étude pour la réalisation d’une Maison de la danse pérenne.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 61 oui contre 4 non.

Elle est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l’étude d’un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 170 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**4. Résolution du 8 mai 2012 de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecucio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Martine Sumi, MM. Jean-Charles Rielle, Luc Broch, Pascal Holenweg, M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Brigitte Studer, MM. Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Denis Menoud, Laurent Leisi, Daniel Sormanni, Jacques Pagan, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier et M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne: «Soutien aux salarié-e-s de Merck Serono» (R-157)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- l'annonce faite par Merck Serono de la fermeture prochaine de son siège genevois et, ainsi, de la disparition directe de 1250 emplois dans notre canton;
- les conséquences pour les entreprises sous-traitantes et les commerçants du quartier de Sécheron;
- l'impact sur la Ville de Genève en termes financiers et sociaux;
- les bons résultats et les bénéfices pourtant annoncés par cette entreprise;
- l'augmentation de 20% des dividendes versés en 2011 aux actionnaires;
- la mobilisation des employé-e-s de Merck Serono;
- l'ouverture de négociations avec la représentation élue du personnel, en lien avec le syndicat Unia;
- la nécessité de ne pas encourager d'autres entreprises à licencier et délocaliser, faute d'une réaction suffisante et unanime de la classe politique genevoise et suisse dans son ensemble,

le Conseil municipal apporte son clair soutien aux salarié-e-s de Merck Serono. Il soutient les efforts entrepris ou qui seront entrepris par la représen-

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 5843. 5851.

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

tation élue du personnel, les organisations syndicales et les autorités politiques auprès de Merck Serono afin de tout mettre en œuvre pour maintenir ces emplois dans notre canton et garantir au personnel et à son syndicat représentatif leurs droits syndicaux dans la procédure de consultation en cours. Il attend du Conseil d'Etat qu'il mette tout en œuvre pour que la procédure de consultation soit prolongée au-delà du 16 mai 2012 et pour que, le cas échéant, des solutions alternatives devant permettre de maintenir ces emplois dans le canton soient explorées.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il nous est possible de parler d'une seule voix pour tenter de sauver les 1250 emplois supprimés par Merck Serono! Tous les groupes qui siègent dans cette enceinte l'ont démontré en signant la résolution R-157. En effet, en tant que responsables politiques, nous devons unir nos efforts à ceux des salariées et des salariés de Merck Serono, de leurs représentants désignés, des syndicats et des autorités cantonales – notamment du Conseil d'Etat – pour avoir plus de force dans la recherche d'une solution visant à sauvegarder ces emplois.

La résolution R-157 demande également la prolongation du délai de consultation au-delà du 16 mai prochain. Le cas de l'affaire Novartis dans le canton de Vaud a prouvé que, lorsque les autorités politiques soutiennent intelligemment les salarié-e-s d'une entreprise et leurs syndicats, il est possible de trouver des solutions pour sauvegarder des emplois.

Je remercie donc les signataires de la résolution R-157 et je propose à ce plénum de la voter à l'unanimité avec conviction, afin de joindre nos efforts à ceux du Grand Conseil dans ce dossier. En effet, le parlement cantonal sera saisi d'une résolution analogue déposée par le groupe socialiste et d'autres. Les autorités de la Ville de Genève et les élu-e-s que nous sommes doivent se montrer responsables et affirmer leur soutien au maintien de l'emploi dans tout le canton, en particulier dans notre commune. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Si je comprends bien vos intentions, Madame Valiquer Grecuccio, vous demandez le renvoi de la résolution R-157 au Conseil administratif. Je donne à présent la parole à M<sup>me</sup> Figurek, qui figure parmi ses signataires.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio est intervenue en tant qu'auteur de la résolution R-157 et je me proposais, quant à moi, de

m'exprimer au nom de mon groupe, mais je veux bien le faire également en tant que signataire, Madame la présidente.

Comme je l'ai dit hier lors du débat sur l'urgence de cet objet, il est évident que nous devons les traiter très rapidement, d'autres pouvoirs publics ayant déjà participé aux réunions de négociation avec la direction de Merck Serono. Je signale que le conseiller fédéral Schneider-Ammann est intervenu en participant dès le départ au dialogue instauré dans le cadre d'un groupe de travail mis sur pied par la direction de l'entreprise en question. MM. Unger et Longchamp ont fait de même au nom du Conseil d'Etat. La discussion a donc déjà commencé, et les négociations avec les représentants des travailleuses et des travailleurs et les syndicats semblent avancer.

Nous saluons l'immense travail fourni par le syndicat Unia, qui a d'emblée voulu défendre les travailleuses et les travailleurs de Merck Serono. Nous savons que d'autres syndicats interviendront probablement à leur tour. Quelle marge de manœuvre avons-nous, en tant que conseillères et conseillers municipaux? Nous pouvons apporter notre soutien au personnel licencié en prenant officiellement position, une démarche d'une importance tout sauf négligeable aux yeux d'Ensemble à gauche.

Je crois que les travailleuses et les travailleurs n'en attendent pas moins de notre part. Nous l'avons bien vu lors du rassemblement du 1<sup>er</sup> mai: ils étaient nombreux à participer au cortège en plébiscitant le soutien des pouvoirs politiques aussi bien fédéraux que cantonaux et communaux. Cela leur tient réellement à cœur. D'ailleurs, n'oublions pas que Merck Serono est implantée sur le domaine public de la Ville! Nous avons donc la responsabilité non pas du licenciement de ses employé-e-s, mais d'une attitude favorable à leur égard.

A mon tour, je remercie tous les groupes du Conseil municipal d'avoir signé la résolution R-157, qui nous semble constituer un signal politique très important. En tant que cheffe de groupe d'Ensemble à gauche, j'ai également signé d'autres textes allant dans le même sens et sur lesquels nous pourrions peut-être discuter, à l'occasion – mais, pour l'heure, c'est cette résolution qu'il s'agit de voter.

Notre collectivité publique a un véritable rôle à jouer, dans cette affaire. On me demandera quelle action concrète engager pour intervenir dans des négociations déjà en cours entre la direction de l'entreprise et ses employé-e-s, qui travaillent dur dans ce cadre. A mon avis, nous pouvons espérer le maintien de ces emplois – ou, du moins, d'une partie d'entre eux – sur le territoire de notre commune.

A ce sujet, je rappelle une réalité déjà soulignée par notre groupe au sein de divers organismes où le Conseil municipal est représenté, telle la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec): en matière d'entreprises, sur le territoire de notre commune,

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

nous avons un peu délaissé le secteur secondaire pour investir davantage dans le secteur tertiaire. Pourtant, dans le domaine de la biotechnologie, notre cité accueille des chercheurs compétents et de réelles dynamiques sont créées – par Merck Serono, notamment, mais également par d'autres entreprises. Il me semble donc important que nous unissions nos voix pour soutenir ce type d'activités.

Comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, la résolution R-157 demande de toute urgence la prolongation du délai de consultation. Il s'agit ici de 1250 emplois supprimés – 1500 en comptant les sous-traitants – ce qui n'est pas rien! Les discussions ont commencé il y a trois semaines déjà et il serait regrettable qu'elles cessent abruptement le 16 mai. Mais nous avons bon espoir de les voir continuer après cette date, la direction de Merck Serono semblant favorable à cette mesure réellement utile et respectueuse des travailleuses et des travailleurs.

Certains d'entre eux sont à Genève depuis vingt ou même trente ans, ils ont connu l'entreprise Serono à l'époque de Bertarelli et son rachat par le groupe Merck. Soit dit en passant, cette évolution montre bien que le profit économique est l'objectif prioritaire de ce dernier! En 2011, il a réalisé 745 millions de francs de bénéfices nets! Au vu de ce contexte, je crois que nous tomberons tous d'accord pour juger indécente la suppression de 1500 postes dans la maison genevoise Merck Serono.

En conclusion, nous avons su nous mobiliser dans d'autres dossiers analogues – en tout cas, certains partis s'en sont montrés capables – nous pouvons donc le faire dans le cas de Merck Serono. Je rappelle que les pouvoirs publics ont été d'accord de débloquer en une nuit 68 milliards de francs pour sauver l'UBS, nous pouvons donc bien faire un geste pour sauver aussi Merck Serono – ce qui nous coûtera d'ailleurs beaucoup moins cher!

Concrètement, quel soutien apporter à ses employé-e-s? Différentes manières d'agir sont envisageables. Je ne sais pas s'il convient d'en parler ce soir, mais je me permettrai peut-être – si nécessaire – de les évoquer ultérieurement.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes en préconsultation et que la parole est encore aux signataires de la résolution R-157. Après ce débat, nous devons traiter le rapport PR-927 A, dont nous avons accepté l'urgence hier, ainsi que les propositions PR-963 et PR-962, qui doivent impérativement être débattues avant minuit. Tâchez de vous en souvenir et de ne pas allonger inutilement la discussion...

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voterons évidemment la résolution R-157. Je crois que nous devons

nous préoccuper de cette affaire et demander aux autorités cantonales – voire fédérales – de faire le maximum pour essayer de conserver une partie ou la totalité des emplois de Merck Serono.

La problématique est la suivante. Au départ, nous avons affaire à l'entreprise genevoise Serono, qui a ensuite été vendue au groupe allemand Merck; de ce fait, elle peut aujourd'hui très facilement quitter notre territoire. Bien sûr, ce cas doit être considéré dans son contexte. Nous ne sommes pas opposés aux sociétés multinationales, bien entendu, mais elles doivent remplir un certain nombre de conditions. Un conseil d'administration ne peut pas, d'un coup de crayon, décider de fermer une filiale et de quitter une ville – avec les conséquences que cela suppose.

Il faut donc renforcer le cadre d'accueil de ces entreprises à Genève, une tâche qui n'est pas de notre compétence à l'échelle communale mais qui incombe aux autorités cantonales. Le Mouvement citoyens genevois sera actif à ce niveau-là. Les multinationales doivent respecter certaines exigences qu'il s'agit maintenant d'imposer clairement. Je pense bien sûr au remboursement des aides publiques – dont le délai de cinq ans, trop court, devrait éventuellement être prolongé à vingt ans – ainsi qu'à d'autres dispositions du même ordre encore à définir. Dans ce cadre, il y a un équilibre à trouver pour ne pas dissuader les multinationales de s'installer sur notre territoire, tout en leur rappelant leurs responsabilités sociales.

C'est dans ce sens que nous voulons agir. Bien sûr, nous sommes solidaires des employés de Merck Serono et nous souhaitons que les autorités de la Ville et du Canton – dans le cadre de leurs compétences respectives – mettent tout en œuvre pour trouver les solutions les plus adéquates ou, du moins, participer aux négociations susceptibles de réduire l'impact de la suppression de ces emplois et même d'en conserver une partie. Telle est la position du Mouvement citoyens genevois.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident qu'il faut parler de l'affaire Merck Serono, car elle constitue un événement très important pour notre ville. En effet, il s'agit du plus gros licenciement collectif que Genève ait jamais connu! Mais il faut en parler sans démagogie, en reconnaissant que notre marge de manœuvre dans ce dossier est faible – ce qui est peut-être une bonne chose.

Il faudra rappeler aussi, dans ce débat, que notre modèle économique fondé sur l'accueil des multinationales a tout de même apporté énormément de richesses et d'emplois à Genève. Après la préconsultation, nous axerons notre intervention sur cette considération. En effet, nous tenons à souligner le rôle intempestif joué par le Conseil administratif dans cette affaire comme de manière générale, de par sa critique du modèle économique genevois et son attitude visant à faire fuir les entreprises.

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

Tel sera le fil conducteur de la position défendue par le Parti libéral-radical. Nous ne nous attacherons pas à certains autres aspects de la question, si ce n'est pour relever que la Ville a malheureusement une très faible marge de manœuvre dans cette affaire, laquelle relève essentiellement de compétences cantonales. Nous resterons donc modestes et non démagogiques, au contraire d'autres groupes sans doute...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée à l'unanimité (49 oui).

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Chers collègues, je souscris aux propos de M. Fiumelli. A mon avis, la réaction du Conseil municipal doit prioritairement se limiter au plan moral. Nous en conviendrons tous: quand une entreprise – multinationale ou pas – met à la porte 1500 personnes du jour au lendemain, personne ne peut s'en réjouir!

Cela dit, il faut reconnaître – et le Mouvement citoyens genevois l'a clairement dénoncé ces derniers jours – que la crise qui vient d'éclater chez Merck Serono a été très mal gérée par les autorités cantonales. M. Unger – pour ne pas le citer – avait été informé au mois de février déjà par la direction de l'entreprise qu'il y aurait quelques «problèmes», voire même la fermeture du site genevois. Cela ne l'a pas empêché d'affirmer qu'il n'avait pas vu venir la catastrophe imminente, au détriment des employés et des sous-traitants aujourd'hui congédiés. Sans parler de la problématique de la crèche sur laquelle je ne m'étendrai pas, puisque l'urgence de la résolution R-159 a été refusée hier en raison de la cacophonie causée par les bancs d'en face.

La situation actuelle est bel et bien catastrophique. Mais que peut faire le Conseil municipal, à part se montrer plein de bonnes intentions et dire au Conseil administratif de soutenir les démarches en cours pour aider à trouver une solution? Je ne vois pas comment agir autrement!

Je saisis l'occasion d'adresser un message plus général à M. Pagani – vous le lui transmettez, Madame la présidente – qui a plusieurs fois laissé entendre ou affirmé clairement dans les médias, de manière tout à fait intempestive, que les multinationales n'étaient pas sa tasse de thé. (*Signe de dénégation de M. Pagani.*) Vous êtes intervenu dans ce sens à plusieurs reprises, Monsieur le magistrat, je peux vous fournir les articles de presse qui le prouvent! A vous d'assumer votre position, maintenant!

**La présidente.** Adressez-vous à la présidente, Monsieur Medeiros.

*M. Carlos Medeiros.* Aujourd'hui, il s'agit de savoir si nous voulons ou non continuer à faire profiter notre ville des richesses apportées par les multinationales – et, si oui, de définir comment changer les règles du jeu. Il est clair que des entreprises comme Merck Serono ne doivent pas pouvoir annoncer des bénéfices extraordinaires et augmenter les dividendes de leurs actionnaires, tout en fermant des filiales soi-disant non viables économiquement. En effet, cela pose problème aux collectivités publiques qui doivent ensuite en assumer les effets collatéraux.

Pour cette raison, parmi d'autres actions dans le même sens, le Mouvement citoyens genevois soumettra prochainement au parlement cantonal un projet de loi visant à obliger ces entreprises qui déclarent des bénéfices à la hausse à assumer des responsabilités sociales accrues. Elles doivent accepter d'y être contraintes, lorsqu'elles négocient avec les autorités genevoises leurs avantages fiscaux et autres privilèges...

Notre groupe votera la résolution urgente R-157, mais nous invitons le Conseil administratif à se poser les bonnes questions pour savoir comment éviter que ce genre de situation ne se répète, à l'avenir.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau du Conseil municipal vient de recevoir deux motions d'ordre du groupe socialiste signées par son chef de groupe M. Alberto Velasco. La première demande le traitement en débat accéléré des prochains points débattus ce soir. Conformément au règlement du Conseil municipal en matière de changement de catégorie de débat, nous passons au vote sans discussion préalable.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 31 non contre 16 oui (3 abstentions).*

**La présidente.** La seconde motion d'ordre socialiste demande la clôture de notre séance à 23 h. Conformément au règlement, je propose à ses auteurs de prendre la parole à ce sujet.

**M. Alberto Velasco.** Dans mon groupe, il y a des gens qui travaillent demain matin! La séance d'hier soir s'est déjà terminée très tard, justement car nous avons passé des heures à débattre de l'urgence de plusieurs objets. Ce soir, rebote: il y en a qui veulent continuer jusqu'à minuit! Mais certains d'entre nous commencent tôt demain matin; moi, j'ai une réunion à 8 h précises et je dois me lever à 6 h 30. Nos séances plénières sont déjà longues et fatigantes selon

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

l'horaire normal; nous avons été convoqués jusqu'à 23 h, finissons à 23 h! Si certaines personnes voulaient s'assurer du traitement urgent des objets qu'elles ont déposés, elles n'avaient qu'à pas se lancer dans des débats-fleuves hier soir, au lieu d'accélérer la procédure! Nous vous demandons donc de lever la séance à 23 h, Madame la présidente! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, votre assemblée est évidemment souveraine en la matière. Je mets aux voix la motion d'ordre de M. Velasco demandant la clôture impérative des débats de ce soir à 23 h, quoi qu'il arrive.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 57 oui contre 9 non.**

**La présidente.** Nous reprenons le débat sur la résolution R-157.

**M. Pierre Vanek** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me félicite sincèrement de constater que le Conseil municipal s'apprête à voter à l'unanimité la résolution R-157, d'ailleurs signée par tous les groupes. Ainsi, notre parlement apporte clairement son soutien aux salariés de Merck Serono. C'est normal! Personne ne pouvait se dispenser d'une prise de position de ce type, après le coup de tonnerre qui vient de se produire. La fermeture de la filiale genevoise et le licenciement massif qu'elle entraîne – sans précédent à Genève – obligent chacun d'entre nous à choisir honnêtement son camp: soit celui des patrons des multinationales qui manient les milliards pour le seul profit des actionnaires, soit celui des travailleurs.

De ce point de vue, la résolution R-157 me semble une excellente démarche à soutenir tous ensemble, sans réserve. Il faudra ensuite en élargir la portée, par exemple en allant chercher auprès du syndicat Unia ou en téléchargeant sur internet – on peut même le faire ici, pendant notre séance plénière – la pétition contre la suppression de postes chez Merck Serono, qu'il s'agira ensuite de diffuser et de faire signer. Que chacun s'engage à récolter une dizaine ou une vingtaine de signatures, ce sera déjà bien! Cette pétition demande essentiellement la même chose que la résolution R-157, dont le contenu a été décrit tout à l'heure avec talent par M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.

Bien entendu, la prise de position unanime du Conseil municipal ne marque ni le début, ni la fin de toute cette affaire. Si la fermeture de Merck Serono à Genève devait s'avérer effective, il faudra s'y opposer par une série d'autres résolutions déjà déposées ou en voie d'élaboration, mais moins urgentes à l'heure qu'il est. Je pense par exemple à la résolution R-156 pour un soutien aux sous-

traitants de Merck Serono, à la résolution R-158 sur la récupération des bâtiments de ladite entreprise, ou encore à la résolution R-159 sur la crèche – trois points dont l'urgence a été refusée hier.

Mais nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui. Ce qui compte, en ce moment, c'est de batailler autant que possible et tous ensemble pour le maintien des emplois de Merck Serono à Sécheron. Cela ne doit évidemment pas nous empêcher de réfléchir après coup aux causes de cette catastrophe. J'essaierai de les décrire sans polémiquer trop méchamment... mais quand même!

Je ne peux pas m'empêcher de réagir, quand le conseiller d'Etat Pierre-François Unger déclare à la Fédération des entreprises romandes que cette terrible affaire est un mauvais western, la décision de la direction de Merck Serono étant totalement inattendue... Et de renchérir en ajoutant que les salariés doivent bien sûr s'engager dans la défense de leurs postes et soutenir les syndicats! Quelle naïveté... Comme si le Conseil d'Etat avait attendu cette histoire pour découvrir les règles du jeu de l'économie capitaliste! Voilà ce que c'est que le néolibéralisme encensé par certains! Quand il faut choisir, on préfère systématiquement grossir les bénéfices des actionnaires, au lieu de garantir plus de 1000 emplois. Ainsi fonctionne ce système! Ne pas le voir, c'est porter des œillères!

Il est nécessaire à Genève d'opter pour un développement économique différent, qui ne soit pas basé sur l'«à-plat-ventrisme» dont a fait preuve tout à l'heure le porte-parole du Mouvement citoyens genevois M. Medeiros à propos des multinationales. En effet, il a critiqué l'attitude ouverte au dialogue et les très – voire trop – modestes initiatives de Rémy Pagani pour persuader gentiment les multinationales, en prenant des gants, de bien vouloir accepter certaines exigences. Elles pourraient bien mettre la main au portefeuille pour assurer un certain suivi en termes de logement, cela paraît raisonnable au vu de la crise du logement qu'elles contribuent à aggraver sur le territoire genevois.

Mais même ce tout petit pas vers un développement économique différent est aujourd'hui critiqué par certains... dont nous ne sommes pas. Le groupe Ensemble à gauche pense qu'il faut rompre avec l'«à-plat-ventrisme» devant les multinationales et le clientélisme caractéristique d'un secteur financier parasitaire à l'échelle mondiale. Nous voulons une économie réellement ancrée à Genève, en fonction des ressources humaines dont dispose concrètement notre ville et dont nous soyons les maîtres! Quand je dis «nous», je pense aux habitants, aux travailleurs, aux salariés de cette République! Ne soyons plus à la merci de décisions prise par des conseils d'administration dans on ne sait quelle capitale internationale!

Nous avons besoin d'un développement économique différent, favorable à l'application d'une notion que nous sommes censés connaître et défendre, dans cette enceinte: la démocratie, tout simplement! Or, la démocratie veut que les

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

citoyens aient le droit de prendre les décisions importantes pour l'avenir de la République, en tant qu'êtres humains et non en fonction de l'épaisseur de leur portefeuille. Telle est la véritable règle du système démocratique. Le Grand Conseil et le Conseil municipal devraient savoir jouer le jeu!

Quant à M. Bertarelli, que les uns et les autres encensent, n'oublions pas qu'il a vendu sa petite entreprise familiale pour 16,8 milliards de francs, à savoir près de trois fois le budget cantonal de la collectivité genevoise! Il n'a pas gagné cet argent à la sueur de son front et, pourtant, il en dispose maintenant à sa guise... Il peut décider de son affectation de manière tout à fait non démocratique! Nous qui passons nos séances plénières à nous engueuler et nous étripier – avec raison – pour des sommes infiniment moindres, nous devrions être les premiers à dénoncer le vice de forme fondamentalement antidémocratique d'une économie qui permet de tels abus.

Sans vouloir polémiquer, je pense que l'affaire Merck Serono est une occasion de réfléchir sérieusement à la manière dont le capitalisme actuel est organisé et exerce ses ravages – y compris à Genève, au cœur du monstre, comme disait l'autre! Nous devons ouvrir les yeux sur ce problème. Certes, nous avons affaire ici au plus grand licenciement qu'on ait connu dans notre ville, mais nous avons déjà vu disparaître l'essentiel du secteur industriel de la métallurgie genevoise.

**La présidente.** Monsieur Vanek, votre temps de parole est largement écoulé. Vous devez conclure.

*M. Pierre Vanek.* La première fois que je suis entré dans cet Hôtel de Ville, c'était en 1981. J'étais en bleu de travail et je venais déposer une pétition...

**La présidente.** Monsieur Vanek, je vous ai prié de conclure! Vous abusez de la patience du bureau! Votre temps de parole est écoulé depuis longtemps, je vous retire donc la parole. J'informe également le Conseil municipal que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites.

**M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que nous nous accordons tous à considérer la décision de Merck Serono comme inadmissible. Elle est même illogique, d'un point de vue entrepreneurial. En effet, lorsqu'une entreprise a investi pendant des années pour construire un savoir-faire, il paraît vraiment incompréhensible qu'elle veuille ensuite s'en défaire aussi brutalement. Nous espérons donc tous, ici, que le

Conseil administratif et le Conseil d'Etat parviendront à convaincre les dirigeants de cette entreprise de revenir sur leur décision.

Cependant, à mon avis, au lieu de clouer au pilori toutes les grandes sociétés présentes à Genève comme vient de le proposer M. Vanek, au lieu de traiter de manière inadéquate les cols blancs en faisant le lit de la décroissance et du chômage, le Conseil administratif serait bien inspiré d'adopter une attitude favorable à la préservation des entreprises, grandes ou petites, implantées sur le territoire de la Ville. Jusqu'à présent, nos autorités ont plutôt démontré leur grand pouvoir de nuisance en la matière... Monsieur Pagani, c'est de vous que je parle! Je vous prie de m'écouter au lieu de parler dans votre téléphone portable car, au sein de l'exécutif, vous êtes l'un des principaux concernés par ce genre d'affaires!

Faut-il rappeler au Conseil administratif que les multinationales ne sont finalement que des petites et moyennes entreprises (PME) qui ont réussi? Que les synergies entre les multinationales, les grandes sociétés et les PME locales sont absolument capitales pour notre économie? Que les multinationales représentent 76 000 emplois à Genève, à savoir autant de gens qui dépensent, paient des impôts et versent des millions de francs dans les caisses publiques? Sans parler des milliers d'emplois dont la présence de ces entreprises permet indirectement la création dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce...

Il est vrai que l'arc lémanique a des problèmes en matière de mobilité et de logement, mais je crois que c'est à nous, les politiques, de les résoudre sans pour autant en appeler à la décroissance et au chômage, ni nous priver de l'aubaine que représentent pour nous toutes les entreprises implantées sur notre territoire en termes de création d'emplois – et cela, surtout en ces temps où la conjoncture économique s'assombrit sensiblement.

Oui, d'un point de vue moral, les allègements fiscaux concédés aux multinationales sont probablement discutables. Oui, nous devons nous battre pour que les PME locales soient soutenues par les autorités – je rappelle au passage que le budget de la promotion économique au niveau cantonal est dévolu à hauteur de 85% à la promotion endogène, c'est-à-dire à l'économie locale, contre seulement 15% au soutien aux entreprises étrangères.

Dans ce contexte, il me semble vraiment que ce n'est pas en fustigeant les multinationales comme vient de le faire M. Vanek que nous résoudrons les problèmes dont souffre Genève. Ce n'est pas en mettant en danger des milliers d'emplois que nous assurerons l'avenir des jeunes générations mais, au contraire, en construisant des routes, des crèches et des logements – autant de facteurs garantissant un avenir et une économie prospères, avec les emplois qui s'ensuivent.

Telle est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien votera la résolution R-157, bien sûr, puisque nous voulons tous soutenir les employés de Merck Serono. Mais nous pensons qu'il faut également encourager le Conseil d'Etat à

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

faire tout son possible – je crois savoir que tel est déjà le cas – pour favoriser le développement de l'économie genevoise. Nous rappelons aussi le Conseil administratif à ses responsabilités en la matière car, jusqu'à preuve du contraire, nous sommes le délibératif de la Ville et notre rôle consiste – entre autres – à lui adresser ce type d'injonction quand cela s'avère nécessaire! Dans cet esprit, le Parti démocrate-chrétien a donc déposé un amendement visant à ajouter à la fin de la résolution R-157 la phrase suivante:

*Projet d'amendement*

«Il attend du Conseil administratif qu'il mette tout en œuvre pour préserver et accompagner le développement des entreprises – grandes ou petites – sur le territoire de la Ville de Genève.»

Je crois que tous les groupes pourront se rallier à cet amendement, puisque nous voulons tous soutenir l'emploi au sein des petites, moyennes et grandes entreprises. (*Applaudissements.*)

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, vu la conjoncture défavorable que nous connaissons actuellement, il est bon que notre parlement intervienne pour manifester son inquiétude et son soutien au personnel de Merck Serono récemment licencié. D'ailleurs, les employés en question ne sont pas les seuls touchés par la décision qu'a prise la direction de l'entreprise, qui porte préjudice également à toute une partie du tissu économique genevois en lui faisant perdre des mandats et diverses possibilités de voir rentrer l'argent dans les caisses.

Certes, il est souhaitable que nous débattions de la résolution R-157 dans cette enceinte et que le Conseil municipal la soutienne unanimement. Cependant, nous devons admettre que, ce faisant, nous avons déjà atteint les limites de nos compétences parlementaires. Observons de près le texte de cette résolution: ce n'est guère plus qu'un catalogue de bonnes intentions! Manifester notre souci est une chose, avoir le pouvoir d'intervenir en est une autre!

En matière d'intervention des pouvoirs publics dans les affaires privées, justement, notre position diverge diamétralement de celle que vient de défendre le représentant d'Ensemble à gauche, qui prône à tout crin une véritable dérive étatique pour le contrôle de l'économie privée et la capacité de ponctionner à loisir dans ses bénéfices. Cette manière de vouloir influencer ou même diriger le secteur privé a déjà été adoptée, il y a quelques décennies, par l'Union soviétique et la Chine de Mao Tsé-toung, avec le résultat que l'on sait: l'intervention forcée de l'Etat dans les affaires privées a mené ces pays à la catastrophe la plus totale! Nous devrions nous rappeler un peu plus souvent ces exemples qui ont marqué l'Histoire...

Aux yeux de l'Union démocratique du centre, il n'y a pas trente-six solutions. Tout d'abord, l'Etat doit pouvoir accueillir les multinationales en leur garantissant un terrain pour construire leurs bâtiments et la possibilité de loger leurs employés, tout en favorisant – j'emploie ce verbe à dessein – l'embauche de personnel local.

Au lieu de verser dans la dérive des pouvoirs étatiques, nous préférons viser cet objectif par le biais du protectionnisme. Par exemple, nous remettons carrément en question le principe de la libre circulation des personnes, qui cause un véritable choc dans le marché de l'emploi en favorisant l'arrivée de nombreux travailleurs venus de l'étranger. Ils constituent un personnel fort « malléable », en ce sens que les grandes entreprises l'utilisent souvent à leur guise puis, une fois les bénéfices engrangés, elles le licencient et quittent le territoire du jour au lendemain, laissant les autorités locales payer les pots cassés en versant des allocations de chômage qui représentent des montants faramineux. Nous ne sommes d'ailleurs pas la seule commune, ni même le seul canton suisse à traverser ce genre d'épreuve.

L'Union démocratique du centre votera évidemment la résolution R-157, mais nous ne sommes pas du tout d'accord avec la gauche quant aux modes d'intervention possibles de notre parlement dans l'affaire Merck Serono. Je le répète, de telles démarches ne relèvent pas de nos compétences. Le texte de la résolution et l'amendement démocrate-chrétien ne sont que de simples souhaits, car nous espérons tous que la situation s'améliorera bientôt.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)*

**M. Thomas Bläsi** (UDC). Chers collègues, j'aimerais revenir à l'origine du problème qui a abouti au licenciement des employés de Merck Serono. A mon sens, c'est dans la vente de l'entreprise locale Serono au groupe allemand Merck qu'il faut chercher la cause de la catastrophe actuelle. En effet, il était alarmant qu'une entreprise aussi importante à l'échelle régionale réduise drastiquement le nombre de postes dévolus à la recherche tout en augmentant les frais administratifs de manière exponentielle, ce qui conduisait fatalement à la diminution artificielle de sa rentabilité et à la multiplication de ses charges.

L'article 333 du Code des obligations permet d'assurer une certaine protection des travailleurs dans les cas de transfert d'entreprise, pour une durée d'environ une année. Dans ce cadre, je pense qu'il aurait été possible d'anticiper le problème actuel en mettant sous surveillance l'entreprise d'importance majeure pour notre canton qu'est Merck Serono. Nous aurions ainsi pu savoir ce

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

qui s'y tramait, notamment par le biais de la nouvelle répartition des postes de travail et de la diminution artificielle des bénéfiques. Mais il m'est peut-être plus facile qu'à d'autres d'analyser ainsi la situation, puisque je suis moi-même actif dans le secteur concerné.

J'aimerais revenir brièvement sur l'intervention de M. Vanek. Je le rejoins sur un point: il a eu raison de mettre en avant l'action d'Unia dans cette affaire car, pour une fois, ce syndicat a bien joué son rôle, sans agiter au nez des employés la menace d'une fermeture de leur entreprise pour les obliger à porter plainte contre leurs patrons même s'ils ne le souhaitent pas. Pour une fois, Unia ne se cantonne pas dans une guerre idéologique de l'extrême gauche contre le patronat, mais assure la défense des travailleurs. C'est suffisamment rare pour être souligné!

J'aimerais encore aborder un autre aspect de la problématique que personne n'a encore évoqué, mais qui me semble tout aussi important que le licenciement du personnel. En tant que médecin praticien, notre vice-président Rielle en sait quelque chose: je veux parler des conséquences de la décision prise par la direction de l'entreprise pour certains malades. En effet, la qualité de vie et la pérennité du traitement de nombreux patients dépendent du médicament Rebif produit par Merck Serono. Dans ce genre de situations, il est d'usage que l'entreprise pharmaceutique qui ferme une filiale quelque part contacte les professionnels, en particulier dans le secteur de la distribution, pour les avertir des suites à donner afin de garantir la continuation des traitements médicaux concernés.

Or, rien de tel n'a été assuré dans l'affaire Merck Serono à Genève. Je pense qu'il faut insister sur ce point, car il est d'importance. Pour être absolument clair, je tiens à dire en toute transparence que les bénéfiques réalisés par l'entreprise sur le Rebif s'élèvent à 95% du coût du médicament, seuls les 5% restants allant au distributeur – soit le pharmacien – et au grossiste. Il y a donc des pharmaciens qui stockent des médicaments coûtant jusqu'à 2500 francs pour n'en retirer finalement qu'un gain de 100 ou 150 francs. Compte tenu des frais de conservation et de personnel, un tel pourcentage dans la répartition des bénéfiques issus de la vente de certains médicaments produits par des entreprises comme Merck Serono est édifiant!

J'aimerais donc attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait qu'il est indispensable d'obliger Merck Serono à nous indiquer – si possible – la manière dont les professionnels pourront assurer le traitement des patients concernés à Genève. Je pense que ces derniers sont aujourd'hui tout aussi angoissés que les salariés malheureusement licenciés! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). J'aimerais juste insister brièvement sur l'importance d'un vote unanime du Conseil municipal que j'ai déjà plébiscité

tout à l'heure. Je conçois bien que nous puissions tous commenter la situation actuelle à notre manière et selon nos appartenances politiques respectives, mais il est capital que nous fassions front commun pour marquer notre soutien aux employé-e-s de Merck Serono. Il s'agit là d'adopter une posture politique de principe en faveur de l'emploi dans notre ville. Telle est la raison pour laquelle nous avons intitulé la résolution R-157 «Soutien aux salarié-e-s de Merck Serono». Je demande donc à tous les groupes de se rallier à cette démarche au-delà de leurs divergences et de leurs affinités mutuelles.

**M. Alberto Velasco (S).** Chers collègues, comme vous le savez, j'ai déposé encore deux autres résolutions – la R-156 et la R-159 – au sujet de l'affaire Merck Serono, mais leur urgence a été refusée hier pour les raisons déjà évoquées. Or, M<sup>me</sup> Chappuis a présenté tout à l'heure un amendement que je trouve certes logique et très intéressant, mais lui non plus n'est pas d'une actualité brûlante! Ce qui compte, maintenant, c'est de sauver des emplois. C'est à cela que nous devons consacrer notre combat.

Néanmoins, Madame Salerno, à en croire les bruits qui courent et à entendre vos propos de tout à l'heure, j'ai cru comprendre que certaines sociétés s'intéressaient déjà à reprendre le merveilleux bâtiment de Merck Serono à Sécheron. Cela me semble prématuré, à l'heure où nous cherchons à prendre des mesures dites «conservatoires» pour sauver un maximum d'emplois; j'espère que nous y parviendrons et que ces personnes pourront continuer à travailler sur place mais, si tel n'était pas le cas, il doit être signifié aux sociétés éventuellement intéressées que ce bâtiment sera de toute manière affecté à l'activité de PME.

La raison en est la suivante: Genève accueille le Centre médical universitaire (CMU), où sont menées des recherches de très haut niveau, ainsi que Sciences III, secteur universitaire dont dépend la biotechnologie; à peine soixante kilomètres plus loin, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) constitue également un pôle d'excellence très important en matière de sciences de la vie. Notre région, malgré son modeste périmètre, se distingue donc par la densité et la qualité de la recherche dans ce domaine, tout en assurant la formation de scientifiques hautement spécialisés.

Comme on le sait, ces personnes ont besoin de laboratoires et de locaux adaptés à leurs recherches. Or, le bâtiment de Sécheron s'y prête merveilleusement bien! Nous ne laisserons donc pas ces messieurs les directeurs de Merck Serono faire une affaire en le cédant à n'importe qui pour y faire n'importe quoi! Tel est le sens de notre résolution R-158: en plus de sauver des emplois, nous devons garantir que ce bâtiment continuera à être affecté à la recherche biotechnologique de très haute qualité. Il ne sert donc à rien que ces messieurs veuillent spéculer là-dessus!

Par ailleurs, il est important de rassurer la population en lui montrant clairement que nous nous battons pour sauver les emplois qui viennent d'être supprimés. Soit la multinationale écoutera les arguments du Conseil d'Etat et du conseiller fédéral en charge du dossier, et elle comprendra la nécessité de revenir sur sa décision, soit nous obligerons nos autorités à faire en sorte que ce centre de recherche reste tel quel.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente.)*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je crains que le sens de la phrase «le bureau du Conseil municipal a décidé la clôture de la liste des intervenants» n'ait échappé à quelques-uns d'entre vous qui continuent à appuyer sur le bouton pour demander la parole... M. Velasco était le dernier orateur inscrit au moment où nous avons clos la liste des intervenants; il ne me reste donc plus qu'à donner la parole à M<sup>me</sup> Sandrine Salerno pour qu'elle s'exprime au nom du Conseil administratif. Toutefois, si quelqu'un souhaite absolument la réouverture du débat, il peut la demander en déposant une motion d'ordre en ce sens auprès du bureau.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif accueille très favorablement l'ensemble des résolutions que vous avez déposées hier au sujet de Merck Serono. Ce soir, nous traitons exclusivement de la résolution R-157, mais nous avons pris connaissance de toute la série.

Pour faire suite aux propos tenus par M. Buschbeck lors du débat sur l'urgence, je vous affirme que le Conseil administratif n'est pas resté les bras ballants dans cette affaire! Je n'ai pas l'intention de redéployer ici tout le discours sur le développement économique de Genève, même si je pense qu'il s'agit d'un débat politique fondamental et urgent auquel nous devons revenir tout prochainement; nous l'avons d'ailleurs déjà entamé lors de la législature précédente.

Pour l'heure, je me contenterai de poser quelques jalons ayant valeur de rappel. Le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal la redotation de la Fondetec à hauteur de 10 millions de francs, il lui a également soumis un plan directeur communal et un plan d'utilisation du sol visant à garantir la création d'emplois et le maintien de services locaux; en outre, le Conseil administratif loue ses arcades et ses locaux commerciaux à des tarifs raisonnables à divers petits artisans et autres PME, afin de leur permettre de s'installer sur notre territoire.

Enfin – je m'arrêterai là dans ce catalogue – ce plénum devra se prononcer prochainement, en troisième débat, sur la proposition PR-886 pour la réalisation

par étapes d'un ambitieux projet concernant la zone industrielle des Charmilles. C'est la dernière qui nous appartienne sur le territoire de notre commune, et nous entendons la revaloriser d'urgence car cela nous permettra de créer de nombreux emplois, sans porter préjudice à l'activité des personnes qui travaillent déjà sur place actuellement.

En ce qui concerne les résolutions déposées hier, je rappellerai les démarches déjà entreprises à ce stade par le Conseil administratif dans l'affaire Merck Serono. Dès l'éclatement de la crise, nous avons entretenu des contacts réguliers avec le syndicat Unia et les personnes désignées pour représenter les 1250 collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise qui viennent d'être licenciés. Notre engagement en ce sens ne vous aura pas échappé, Mesdames et Messieurs! La première assemblée générale tenue dans ce contexte, qui a réuni plus de 400 personnes, a eu lieu à la salle communale des Asters, propriété de la Ville de Genève. C'est bien évidemment le Conseil administratif qui a autorisé son déroulement dans les locaux de la commune!

M. Maudet, maire, et moi-même avons rencontré cette semaine à l'occasion d'un repas les organisations représentatives des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers, afin d'aborder notamment la question du développement économique de Genève et les perspectives d'avenir de l'entreprise Merck Serono. Nous avons également rencontré MM. Longchamp et Unger. Vous voyez donc que nous avons déjà pris les contacts que vous nous demandez de poursuivre, et il est évident que votre détermination dans ce sens ne fera qu'accroître notre volonté de ne pas rester les bras ballants. Même s'il est vrai que notre marge de manœuvre est minime, elle existe et nous devons l'exploiter.

J'aimerais aborder rapidement deux points encore. Le premier concerne l'institution pour la petite enfance de l'entreprise Merck Serono. M<sup>me</sup> Alder a déjà pris des contacts depuis plus d'une semaine, afin que le Conseil administratif puisse adopter une stratégie adéquate en vue de garantir le maintien de cette crèche avec la même capacité d'accueil des enfants.

Deuxièmement, le Conseil administratif a adressé aux dirigeants de l'entreprise Merck Serono un courrier demandant la prolongation du délai de consultation initialement fixé au 16 mai, lequel ne permettrait pas à la discussion engagée d'aboutir à des solutions satisfaisantes. Il est donc nécessaire, comme nous l'avons bien vu et comme le propose le Conseil municipal dans la résolution R-157, de disposer de plus de temps. Il est bien évident que le Conseil d'Etat abonde lui aussi dans ce sens.

En conclusion, j'ignore le sort qui sera réservé à l'amendement de M<sup>me</sup> Chapuis, mais je pense qu'il nous faudra mener un débat démocratique approfondi pour mieux comprendre nos divergences réelles quant au modèle de développement économique que les uns et les autres souhaitent, afin de pouvoir trouver

## Résolution: soutien aux salarié-e-s de Merck Serono

d'éventuelles points de convergence en faveur du maintien d'un tissu économique diversifié profitable aux habitantes et aux habitants de Genève. L'affaire Merck Serono démontre que, malgré nos divergences sur le fond, nous sommes capables d'adopter une position unanime absolument nécessaire dans un tel contexte.

Je le répète, le Conseil administratif accueille très favorablement la série de résolutions du Conseil municipal concernant ce dossier. Nous continuerons à travailler de concert avec les autorités cantonales, quitte à leur imposer une certaine pression, et nous suivrons de très près l'évolution de la situation. Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à toute notre action dans ce cadre.

Je pense que nous pourrions discuter de la crèche de Merck Serono et de l'avenir du bâtiment, pour répondre aux préoccupations du groupe socialiste dont M. Velasco s'est fait l'écho. En effet, l'histoire n'est pas encore écrite: pour l'instant, l'entreprise Merck Serono n'est pas fermée, les personnes qui y travaillent veulent poursuivre leur activité et le Conseil administratif soutient le maintien de tous ces emplois. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Bennaim demandant la réouverture du débat, notamment en raison de l'amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 38 non contre 32 oui (2 abstentions).*

**Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Chappuis est accepté par 41 oui contre 16 non (15 abstentions).**

**Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (74 oui).**

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal apporte son clair soutien aux salarié-e-s de Merck Serono. Il soutient les efforts entrepris ou qui seront entrepris par la représentation élue du personnel, les organisations syndicales et les autorités politiques auprès de Merck Serono afin de tout mettre en œuvre pour maintenir ces emplois dans notre canton et garantir au personnel et à son syndicat représentatif leurs droits syndicaux dans la procédure de consultation en cours. Il attend du Conseil

d'Etat qu'il mette tout en œuvre pour que la procédure de consultation soit prolongée au-delà du 16 mai 2012 et pour que, le cas échéant, des solutions alternatives devant permettre de maintenir ces emplois dans le canton soient explorées. Il attend du Conseil administratif qu'il mette tout en œuvre pour préserver et accompagner le développement des entreprises – grandes ou petites – sur le territoire de la Ville de Genève.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une motion d'ordonnancement du Conseil administratif demandant le traitement en urgence, ce 9 mai 2012, de la proposition PR-963 sur la vente des actions de 022 Télégenève SA. Il s'agit de nous prononcer sur le renvoi en commission de cet objet, qui figure à notre ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition (69 oui et 1 abstention).

**La présidente.** Vous souhaitez ajouter quelque chose, Monsieur le maire?

**M. Pierre Maudet, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, par le biais de cette motion d'ordonnancement que vous venez d'accepter de manière quasi unanime, le Conseil administratif suggère le renvoi en commission sans grand débat préalable de la proposition relative à la vente des actions de 022 Télégenève SA. Je suggère donc que nous procédions à ce renvoi immédiatement, avant de passer au traitement du rapport PR-927 A dont vous avez également accepté l'urgence hier et qui risque de demander nettement plus de temps.

Si je me permets de vous adresser formellement cette demande, Madame la présidente, c'est parce que la discussion préalable au traitement du dossier Télégenève a déjà largement eu lieu par voie de presse. Il me semble donc que nous pouvons sans autre renvoyer la proposition PR-963 en commission, et nous réserver d'engager un débat plus approfondi à la faveur du dépôt du rapport y afférent.

**La présidente.** Le bureau accède à votre demande, Monsieur le maire. Je pense que les personnes qui sont venues hier et ce soir à la tribune du public pour connaître le sort réservé à cette proposition n'en seront pas fâchées! Je rends néanmoins les membres du Conseil municipal attentifs au fait que le 9 mai 2012 court jusqu'à 23 h 59, et qu'il s'agira donc de voter le renvoi de l'objet en question avant l'heure fatidique...

**5. Proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 visant à transférer les 2300 actions de 022 Télégenève SA figurant au bilan de la Ville de Genève du patrimoine administratif au patrimoine financier et d'autoriser leur vente subséquente par le Conseil administratif (PR-963).**

**La société 022 Télégenève SA**

022 Télégenève SA (ci-après: 022TGE) a été fondée en 1986 sur l'impulsion de la Ville de Genève dans le but d'étudier, construire, exploiter, entretenir et développer sur le territoire de la municipalité et, le cas échéant, dans d'autres communes genevoises, une antenne collective de télévision et de radio ainsi que le réseau de distribution qui en dépend. A l'époque, cet objectif avait été identifié comme relevant d'une mesure de politique publique que la Ville de Genève souhaitait mettre en œuvre.

022TGE fournit aujourd'hui des programmes de télévision et de radio en Ville de Genève — via un réseau dont elle est propriétaire et qui s'étend jusqu'à la prise TV présente dans la quasi-totalité des foyers de la municipalité — ainsi que dans une bonne part des autres communes genevoises — en s'appuyant alors sur des réseaux détenus par d'autres sociétés. 022TGE a environ 150 000 abonné-e-s, dont 82 900 sur le territoire de la Ville de Genève.

022TGE est une société anonyme (CH-660.0.610.986-1), domiciliée au quai du Seujet 28. Elle est dotée d'un capital-actions de 4,5 millions de francs, répartis depuis 2007 entre la Ville de Genève, à hauteur de 51,1%, et la société UPC Cablecom Holdings GmbH (ci-après: Cablecom), à hauteur de 48,9%. 022TGE est donc une société d'économie mixte, majoritairement entre les mains de la Ville de Genève. Elle est parfois plus connue sous sa marque «Naxoo», utilisée pour le marketing de la télédistribution numérique.

Le chiffre d'affaires annuel de 022TGE est d'environ 40 millions de francs. En 2011, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'actionnaires, 022TGE a versé un dividende de 500 000 francs à ses actionnaires, au prorata de leur participation au capital de la société.

**Le contexte genevois**

Les télé-réseaux des communes genevoises sont regroupés au sein de l'association Artemo (Association régionale pour des télécommunications modernes), à laquelle participent Cablecom et 022TGE.

Six autres communes ont mis sur pied une société d'économie mixte pour le développement et l'exploitation de leur télé-réseau. Il s'agit de Carouge, Genthod, Lancy, Meyrin, Onex et Pregny-Chambésy. A l'instar de 022TGE, Cablecom est présente dans l'actionnariat de ces sociétés. Cependant, à la différence de 022TGE, ces sociétés d'économie mixte gèrent leurs infrastructures, mais ne fournissent pas les programmes de télévision ni de radio. Ce service est assuré par 022TGE.

Lors de sa séance du 11 octobre 2011, le Conseil municipal de Meyrin a décidé de vendre ses actions de Télémeyrin SA, pour un montant minimum de 3 060 000 francs, correspondant à 51% du capital. Cette résolution s'est concrétisée le 13 avril 2012, par la vente des actions à Cablecom, qui détient désormais l'ensemble du capital de la société meyrinoise.

### **Une concurrence vigoureuse**

Historiquement, les opérateurs locaux suisses tels que 022TGE ont permis la distribution des programmes de télévision dans des foyers qui n'auraient reçu sinon que les quelques chaînes nationales diffusées par les antennes.

Avec certes quelques années de retard sur les Etats-Unis, la situation du marché suisse et en particulier genevois a pris la même direction que ce qui a pu être observé outre-Atlantique, soit une transformation de l'activité traditionnelle de diffuseur de programmes de télévision vers une activité multi-services combinant la télévision avec la téléphonie et/ou l'accès internet. La concurrence de Swisscom – opérateur national historique de téléphonie venu à la télévision et au «triple play»<sup>1</sup> et qui dispose d'importants moyens – et d'autres acteurs pousse les câblo-opérateurs majeurs tels que Cablecom<sup>2</sup> à augmenter les débits de connexion à Internet, ajuster leurs offres avec plus de gratuités et des réductions de prix et développer des équipements multimédias toujours plus complexes.

### **La vente**

Les objectifs de politique publique des fondateurs de 022TGE ont été largement atteints, apportant la télévision par le câble aux foyers genevois. Pour le Conseil administratif, la Ville de Genève peut donc sereinement considérer qu'elle a rempli sa mission et laisser la place à des sociétés mieux outillées pour répondre aux nouvelles attentes de la population en matière de technologies de

---

<sup>1</sup> Le «triple play» est la conjonction – ou l'offre groupée – des services de télévision, de téléphonie et d'internet.

<sup>2</sup> Cablecom appartient au groupe hollandais UPC Broadband, lui-même détenu par la société américaine Liberty Global Inc. Cablecom emploie 1400 personnes. Au 30 septembre 2009, l'entreprise comptait plus de 1,5 million de clients TV ainsi que 485 000 clients internet et 305 000 clients de téléphonie.

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

l'information et de la communication, domaines qui ne relèvent plus d'une mission de service public à proprement parler.

Le produit de la vente de la totalité des actions de 022TGE détenues par la Ville de Genève, estimé à plus de 55 millions de francs, pourra notamment être utilisé par la Ville de Genève pour financer des investissements dans des projets et programmes de politique publique innovants.

Par ailleurs, le Conseil administratif veillera, dans le cadre de la vente, à préserver au mieux les intérêts du personnel de la société.

**Projet de délibération**

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la création de la société anonyme 022 Télégenève SA, le 22 septembre 1986, ayant pour but d'étudier, de construire, d'exploiter, d'entretenir et de développer en ville de Genève et, le cas échéant, dans d'autres communes genevoises, une antenne collective de télévision et de radio ainsi que le réseau de distribution qui en dépend, de même que tous autres moyens de télécommunication;

vu que la Ville de Genève, actionnaire majoritaire, est propriétaire de 2300 actions de la société, représentant 51,1% du capital-actions et des droits de vote;

vu l'existence, dans les secteurs d'affaires de 022 Télégenève SA, de concurrents disposant de moyens sensiblement plus importants;

vu la volonté de la Ville de Genève de se retirer de ce marché, qui ne relève plus d'une mission de service public à proprement parler;

vu que la situation financière de 022 Télégenève SA est saine et que ses résultats ont régulièrement progressé au cours des dernières années;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre g), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Les 2300 actions de 022 Télégénève SA figurant au bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif pour un montant de 2 450 000 francs sont transférées dans le patrimoine financier.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à vendre les 2300 actions de 022 Télégénève SA détenues par la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La vente devra intervenir sur la base de la meilleure offre, mais pour un montant n'étant pas inférieur à 55 millions de francs pour la totalité des actions de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – Dans ce cadre, le Conseil administratif pourra prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles afin de susciter des offres de la part d'acquéreurs potentiels, incluant l'actionnaire minoritaire, UPC Cablecom Holdings GmbH, et de négocier les meilleures conditions possibles de la vente avec lesdits acquéreurs.

*Art. 5.* – La vente devrait, dans la mesure du possible, intervenir d'ici au 31 décembre 2012, l'accord de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) pouvant intervenir ultérieurement.

*Art. 6.* – La plus-value comptable ainsi réalisée sera comptabilisée aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule «Revenus des capitaux» groupe de comptes 424 «Gains comptables sur les placements du PF».

**La présidente.** Avant d'ouvrir la préconsultation sur cette proposition, nous donnons lecture d'un communiqué de presse de Syndicom concernant la vente des actions de 022 Télégénève SA. Je précise que cet organisme nous a demandé de communiquer le contenu dudit document, ce que le bureau a la compétence d'accepter.

*Lecture du communiqué de presse:*

Genève, le 5 mai 2012

La vente de Naxoo 022 Télégénève SA n'est pas opportune

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a annoncé jeudi 26 avril 2012 sa décision de vendre sa participation majoritaire dans Télégénève/Naxoo – son réseau «triple play».

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

Représentant les intérêts des employé(e)s concerné(e)s, Syndicom – Syndicat des médias et de la communication – est surpris et préoccupé par l’annonce de cette décision; il essaiera de convaincre le Conseil municipal de l’invalider.

Lors de toute cession d’une société à une autre, l’effet sur les postes de travail est toujours le même: de prétendus «doublons» sont constatés et des postes de travail sont supprimés; généralement seule une «antenne» subsiste sur le site, et au moins 80% des emplois sont détruits.

Qui possède un réseau, possède la force. En 2007, lors de la création de cette entreprise d’économie mixte, des assurances pour des emplois pérennes et la modernisation du réseau ont été données, et la convention collective de travail CCT-Télégenève a été signée.

Syndicalistes, nous sommes sensibles au bien commun; la vente de sociétés appartenant aux collectivités et produisant des bénéfices doit cesser. Les bénéfices doivent permettre de moderniser et d’investir pour le développement de ces sociétés, qui doivent rester publiques. Privatiser le patrimoine qui engendre des bénéfices et brader les investissements ou socialiser les pertes participe d’une politique qui nous spolie et qui mène droit au chômage.

Dans un tel contexte, Syndicom exige le maintien de la totalité des emplois sur place et le respect de la convention collective de travail; il ne tolérera pas une vente qui n’aura comme résultat que la disparition de postes de travail sur Genève.

*Antonio Fisco, comité Média*

*Michel Guillot, comité Poste*

*Jose R. Gonzalez, comité Télécom*

**La présidente.** Nous avons reçu une motion d’ordre du groupe Ensemble à gauche demandant la clôture du débat avec la justification suivante: «En considération de l’importance des enjeux pour la prestation de services à la population, des emplois liés à la prestation de ces services, les conseillères et conseillers municipaux signataires demandent de tenir une séance extraordinaire du Conseil municipal pour permettre de délibérer en connaissance de cause sur la participation de la Ville de Genève dans Naxoo SA.» Je donne la parole à M<sup>me</sup> Figurek, afin qu’elle motive cette motion d’ordre.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG).** Chers collègues, notre groupe a déposé cette motion d’ordre, car il ne comprend pas ce qui se passe avec le déroulement de cette séance. Nous avons accepté hier plusieurs urgences, dont celle du rapport PR-927 A concernant la villa Ambrosetti, qui figure déjà à notre ordre du jour. Or, nous savons bien que le débat sur la vente des actions de 022 Télégenève SA

risque de durer jusqu'à 23 h ou même minuit! A quoi sert-il de voter des urgences, si c'est pour ne pas les respecter? Pourquoi les points que nous considérons nous-mêmes comme urgents doivent-ils passer après les renvois en commission voulus par le Conseil administratif?

Il y a là un problème de procédure. Les membres de la droite que je vois s'agiter sur leurs bancs à ces mots devraient plutôt soutenir notre motion d'ordre, eux qui sont si attentifs à toutes les questions de procédure! La proposition PR-963 concernant 022 Télégenève SA n'est pas anodine, la Ville doit prendre une décision importante. Nous ne sommes pas d'accord d'en débattre à la sauvette, quelques minutes avant la fin d'une séance plénière.

Peu importe la position finale de notre parlement dans ce dossier, nous nous plierons à la décision de la majorité selon les règles de la démocratie; cependant, nous nous devons de mener un débat en bonne et due forme, ne serait-ce que pour informer convenablement la population qui nous a élus. Nous n'avons rien à cacher: des représentants de l'exécutif et du Conseil municipal siègent dans plusieurs conseils d'administration comme celui de 022 Télégenève SA, et nous devons rendre compte de ce qui s'y passe en toute transparence. Les citoyennes et les citoyens qui nous écoutent ont le droit d'avoir toutes les informations nécessaires et de connaître nos arguments, afin de pouvoir se faire une idée des décisions prises par le Conseil municipal.

Je rappelle que Naxoo est un service public, que la Ville est l'actionnaire majoritaire de 022 Télégenève SA – en tout cas, pour l'instant – et qu'elle doit prendre ses responsabilités en conséquence. Nous ne sommes donc pas d'accord de bâcler ce débat. Il me semble plus approprié de le mener dans le cadre d'une séance plénière extraordinaire, au lieu de vouloir voter rapidement ce soir le renvoi de la proposition PR-963 en commission – ce qui, de toute manière, nous prendra au moins deux heures!

C'est également une question de respect pour les travailleuses et les travailleurs qui nous ont écrit par l'intermédiaire de Syndicom, dont le communiqué de presse a été lu tout à l'heure. Des représentants de ces personnes se sont déplacés pour venir assister à notre débat; ils étaient là hier, à la tribune du public, et ils sont revenus ce soir – en vain, malgré le fait que cet objet figure au point 5 de notre ordre du jour! A cause des changements dus aux urgences que nous avons votées, la discussion n'a pas encore pu avoir lieu.

Par conséquent, mieux vaut prévoir une séance plénière extraordinaire pour traiter précisément de la proposition PR-963; nous pourrions ainsi nous exprimer librement et y consacrer le temps qu'il faudra. C'est vraiment par souci de transparence que nous avons déposé cette motion d'ordre, car nous avons un peu l'impression que le Conseil administratif veut nous prendre en otage, juste en fin de séance, pour nous obliger à renvoyer vite fait cet objet en commission.

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

**La présidente.** Je mets aux voix cette motion d'ordre sans discussion préalable, selon la procédure réglementaire en cas de demande de clôture du débat.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 59 non contre 11 oui.*

**La présidente.** Nous avons reçu une autre motion d'ordre, du Mouvement citoyens genevois, qui demande le débat accéléré sur la proposition PR-963.

**Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 54 oui contre 15 non.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le débat accéléré prévoit une seule intervention par groupe, chaque prise de parole étant limitée à sept minutes.

*Préconsultation*

**M. Pierre Maudet, maire.** Puisque nous sommes en débat accéléré, j'essaierai d'être bref. J'aimerais livrer au Conseil municipal quelques considérations – les moins politiques possibles, mais quand même...

La réflexion du Conseil administratif au sujet des actions de 022 Télégenève SA a déjà été largement commentée et débattue dans la presse, puisqu'il nous a fallu sortir du bois dans des conditions un peu intempestives, je le concède. Ce soir, nous demandons simplement au Conseil municipal de décider s'il accepte ou pas d'entrer en matière sur une question qui nous semble légitime pour tout propriétaire – privé ou public – d'une société, quelle qu'elle soit. En l'occurrence, notre collectivité publique est propriétaire d'une part majoritaire des actions de 022 Télégenève SA et il est normal, à nos yeux, que nous nous interroguions régulièrement sur les conditions de ce statut.

Nous devons nous poser plusieurs questions. Un: quel est le rôle de la collectivité dans cette société? Deux: les objectifs assignés au départ sont-ils atteints? Pouvons-nous nous retirer de 022 Télégenève SA, ou devons-nous rester actionnaires? Trois: quelle est la situation économique exacte de cette société actuellement, et quelle sera-t-elle dans le futur? Quelles sont les perspectives? Devrions-nous envisager une recapitalisation au moins partielle, une participation financière à déterminer, une restructuration? Quatre: qu'en est-il de l'environnement économique – extrêmement concurrentiel, dans le cas d'espèce – et des menaces qui en découlent?

Ces questions nous paraissent d'une importance essentielle. Que l'on soit pour ou contre le principe même de la vente des actions de 022 Télégenève SA, il est légitime que le Conseil administratif s'interroge sur cette base et qu'il demande au Conseil municipal de faire de même, car c'est bien ce dernier qui devra prendre la décision finale.

Cependant, il serait déplacé d'abuser du temps imparti pour la séance de ce soir en développant le débat de fond au moment de l'entrée en matière déjà, alors que nous avons toute une série d'informations à fournir dans le cadre des travaux de commission. Ils sont faits pour cela, du reste! 022 Télégenève SA est une société privée, Mesdames et Messieurs, et c'est à huis clos en commission que vous aurez la possibilité d'en entendre davantage et de poser vos questions au syndicat et aux représentants de l'autre partenaire impliqué dans cette affaire, à savoir Cablecom, propriétaire de 49% des actions de 022 Télégenève SA. Ensuite, le plénum pourra prendre une décision en toute connaissance de cause, à la faveur du rapport sur la proposition PR-963 que l'on imagine plutôt dense et détaillé.

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à ne pas mener le débat de commission ce soir dans cette enceinte, ni à lui faire d'emblée un procès d'intention. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons simplement d'admettre que notre interrogation est légitime et doit trouver réponse. Le pré-débat a déjà largement eu lieu dans la presse, et il serait sain – aussi bien pour le Conseil municipal que pour le Conseil administratif – de renvoyer la proposition PR-963 à la commission des finances, afin qu'elle le traite avec diligence – à vous de fixer dans quels délais! Ensuite, nous pourrions consacrer à ce dossier une séance plénière ordinaire ou extraordinaire, il vous appartiendra d'en décider.

Quoi qu'il en soit, ce débat doit avoir lieu à la lumière des nombreuses informations et des approches diverses que nous aimerions vous livrer dans le cadre des travaux de commission. Je demande donc au Conseil municipal de voter rapidement le renvoi de la proposition PR-963 à la commission des finances.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 52 oui contre 12 non (1 abstention).**

**M. Alberto Velasco (S).** La problématique de la vente éventuelle des actions que possède la Ville dans la société 022 Télégenève SA est délicate et complexe. En effet, nous ne sommes pas tous spécialisés dans les questions technologiques qu'il faudrait maîtriser pour aborder ce sujet en toute connaissance de cause. Il sera donc difficile d'en débattre, quel que soit le nombre d'heures que nous y consacrerons. Au vu de ces considérations, il me semble logique que la commis-

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

sion des finances traite de la proposition PR-963, afin que les élus puissent bien comprendre les enjeux – technologiques et autres – de cette affaire, avant de se prononcer sur la base d'un rapport.

Mais n'oublions pas l'aspect financier, chers collègues! A l'époque où Guy-Olivier Segond avait eu l'idée extraordinaire de câbler tout le canton pour assurer l'information de l'ensemble des citoyens, un tel projet aurait impliqué de la part des Services industriels de Genève (SIG) un investissement de 500 millions de francs. Ne pouvant le consentir, ils se retirés du projet, ce qui a conduit à la création du réseau de 022 Télégenève SA.

Cependant, la situation actuelle est complexe, car les SIG et Swisscom sont en train d'installer la fibre optique partout à Genève, en accompagnant cette avancée technologique d'une très forte action de marketing pour démarcher les clients potentiels – dont les abonnés de Naxoo. C'est la réalité, nous ne pouvons l'ignorer.

Bien sûr, nous devons également tenir compte du paramètre de l'emploi. Quelques minutes à peine après notre débat sur le licenciement massif décidé par Merck Serono, nous ne pouvons pas «oublier» le personnel de Naxoo.

Le peu que j'ai pu comprendre, parmi les paramètres de ce dossier, est qu'il existe un accord selon lequel la part majoritaire de la Ville à hauteur de 51% dans les actions de 022 Télégenève SA n'est pas déterminante pour les décisions concernant le développement de cette société. Cette dernière est soumise à une forte concurrence et, pour y répondre efficacement, elle devrait consentir des investissements importants; or, actuellement, elle n'en a pas les moyens. Nous étudierons ce point en commission de manière plus détaillée, mais il n'en demeure pas moins que les montants nécessaires à ces investissements devront être injectés – en clair: la Ville devra alimenter la société dont elle est actionnaire! Je ne sais pas si le Conseil municipal pourra voter des sommes de 100 à 200 millions de francs pour atteindre cet objectif assurant sa survie!

Nous devons donc prendre une décision de toute importance. Pour ce faire, il est nécessaire que nous nous posions quelques questions préalables qui orienteront notre verdict: la Ville est-elle capable d'assumer financièrement la modernisation du réseau Naxoo? Faut-il vraiment le conserver? Si oui, nous aurions deux réseaux dans notre canton, car n'oublions pas celui des SIG/Swisscom. Je rappelle au passage que la Ville de Genève possède 30% des actions des Services industriels de Genève, les autres communes 15% et l'Etat 55%, et que Swisscom est à 61% en mains publiques.

Nous aurions donc deux réseaux publics qui se feraient concurrence, celui de 022 Télégenève SA – qui pourrait devenir performant si nous injectons 200 mil-

lions de francs dans cette société – et celui des SIG/Swisscom. Cela me semble assez illogique, mais je pense que nous aurons l’occasion d’en discuter en commission.

Pour en revenir à la question de l’emploi, si la société 022 Télégenève SA n’investit pas aujourd’hui dans la modernisation de son réseau, elle perdra des abonnés – donc des recettes – et sera obligée de licencier une partie de son personnel. Cet aspect doit jouer un rôle fondamental dans notre réflexion. En effet, il est évident que, si d’aventure la Ville devait vendre ses actions, elle aurait à se préoccuper en premier lieu du maintien des emplois de 022 Télégenève SA. La garantie de l’emploi est un impératif qui doit orienter toutes nos démarches, notamment lors de l’étude de la proposition PR-963, et qui devra figurer dans tout accord conclu par la suite.

En outre, j’aimerais lancer un message supplémentaire au Conseil administratif. Si la Ville vend ses actions de 022 Télégenève SA et en retire environ 55 millions de francs, j’espère qu’elle réinvestira cette somme pour favoriser la création d’emplois et d’entreprises de technologie avancée, voire pour financer en partie le domaine de la communication. J’espère bien que nous irons dans cette direction-là!

Pour toutes ces raisons, il faut absolument que la proposition PR-963 soit renvoyée en commission des finances, afin que nous puissions auditionner les parties concernées. Moi-même, je ne connais pas l’accord qui régit actuellement les relations de la Ville avec 022 Télégenève SA, et je ne crois pas que quiconque dans cette enceinte sache plus que moi selon quelles clauses l’actionariat de notre commune dans cette société à hauteur de 51% est bloqué. Nous devons connaître la teneur de cet accord pour savoir s’il est possible de le dénoncer et, si oui, de quelle manière. Nous devons également comprendre l’importance du rôle joué par Cablecom dans notre canton, ses méthodes d’action, sa puissance et ses motivations...

Toutes ces questions devront recevoir des réponses, afin que nous puissions agir en connaissance de cause et prendre une véritable décision politique, au vu des données économiques et techniques que nous aurons reçues au cours des travaux de commission. Que nous décidions de conserver ou de vendre les actions de la Ville dans 022 Télégenève SA, nous devons assumer la responsabilité de ce choix aujourd’hui et demain! Je propose donc à ce plénum de renvoyer le plus rapidement possible la proposition PR-963 à la commission des finances, afin que le Conseil municipal puisse mener un débat de fond sur cette problématique sur la base du rapport issu de ses travaux.

**La présidente.** M. Holenweg a déposé l’amendement suivant:

*Projet d'amendement*

Supprimer les articles 2 à 6 de la délibération.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Je reconnais que je ne connais pas très bien ce dossier, mais je suis certaine que les téléspectatrices et les téléspectateurs qui nous écoutent ce soir sont exactement dans le même cas! Personne ne sait très bien de quoi il est question ici. L'étude de la proposition PR-963 en commission nous permettrait de recevoir les informations nécessaires pour prendre une décision justifiée.

Pour l'heure, en tant que personne relativement simple, je ne peux que juger ahurissante la proposition soumise au Conseil municipal par le Conseil administratif. En effet, on nous explique que la Ville doit vendre ses actions de 022 Télégenève SA maintenant pour en retirer le meilleur prix possible, mais on nous avertit aussi que le réseau Naxoo est de très mauvaise qualité et n'existera plus dans quatre ans! Comment pouvons-nous croire que des sociétés ferrées en la matière seront intéressés à reprendre des actions qui ne vaudront bientôt plus rien?

Sans parler des dégâts sociaux qu'une telle décision pourrait entraîner, comme on vient de le voir dans le cas de Merck Serono. En tout cas, j'ai du mal à comprendre les motivations du Conseil administratif, dans cette affaire. A mes yeux, l'aspect le plus important du dossier est que Naxoo est – ou, en tout cas, devrait être – un service public comme la télévision locale lausannoise, par exemple. Or, nous avons affaire à une société anonyme. Les questions énoncées tout à l'heure par M. Maudet auraient été pertinentes, s'il s'était agi d'une entreprise quelconque, mais nous voulons que Naxoo fonctionne en tant que service à la population sur la base de tarifs accessibles et de certains aménagements des plages de diffusion.

Mais on nous explique que tout cela est impossible et qu'il faut absolument vendre tout de suite. Je ne peux pas entendre une telle injonction à propos d'une entreprise majoritairement propriété de la collectivité publique sans vouloir connaître plus à fond les tenants et les aboutissants de la question. Pourquoi être si pressés de vendre? Quelles sont les motivations réelles du Conseil administratif? De quoi s'agit-il vraiment? Pour l'instant, la citoyenne lambda que je suis ignore la réponse et ne comprend pas la fébrilité de l'exécutif dans ce dossier, sans parler de la confusion que toute l'affaire a provoquée en éclatant dans la presse. Or, quand je ne comprends pas quelque chose, je deviens extrêmement suspicieuse...

Je demande donc le renvoi rapide de la proposition PR-963 en commission des finances, afin que nous puissions l'étudier correctement et faire le travail

approfondi qu'il est inutile d'engager ce soir en séance plénière. Votons vite ce renvoi, Mesdames et Messieurs, au lieu de commencer une discussion technique à 22 h 30 passées! A mon avis, ce serait une erreur, aussi bien pour notre intérêt que pour celui des citoyens.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'essaierai d'être bref. Le projet de vente des actions de 022 Télégenève SA m'a surpris de la part du Conseil administratif.

Certes, les questions posées tout à l'heure par le maire quant à l'opportunité de notre participation dans diverses sociétés doivent rester à l'ordre du jour. Nous avons pour tâche de nous demander régulièrement s'il est bien utile que la Ville soit actionnaire de telle ou telle entreprise, et si cela correspond encore à la ligne qu'elle entend suivre dans le souci d'assurer ses missions de service public.

Néanmoins, il me semble que cette problématique pourrait être abordée autrement qu'en décidant tout de go de vendre les actions de la Ville dans 022 Télégenève SA, comme cela a été annoncé. En ce qui nous concerne, nous restons persuadés que Naxoo doit fonctionner à des prix raisonnables comme un réseau public utile à la population. Quand on maîtrise les tuyaux de l'information, on en maîtrise également le contenu!

Nous avons voulu le débat accéléré sur la proposition PR-963, tout à l'heure, car nous estimons que la discussion de fond doit avoir lieu à la commission des finances, où nous étudierons les différents aspects techniques du projet. Notre collectivité publique a pour mission de s'assurer que Naxoo fonctionne bien en tant que service fourni à la population, tout comme elle doit vérifier que les ménages de la ville reçoivent l'eau courante et l'électricité. Telle est la raison pour laquelle la société en question a été créée, en 1986; mais cette exigence reste d'actualité aujourd'hui.

Lausanne et d'autres villes ont su résister à Cablecom et développer leur propre réseau de télécommunications. C'est vers ce genre de synergies que nous devons nous orienter. Bien sûr, notre priorité reste le maintien de l'emploi chez Naxoo et ailleurs. Mais ne nous leurrions pas: nous pourrions bien inscrire toutes les clauses possibles en ce sens dans les accords signés par la Ville, rien n'empêchera 022 Télégenève SA de licencier du personnel en cas de problème. Nous avons bien vu tout à l'heure, en débattant de l'affaire Merck Serono, ce que vaut ce genre de garanties – surtout auprès des multinationales!

Je rappelle ici que Cablecom est une société multinationale américaine, dont le siège européen est situé à Amsterdam. C'est là-bas que se tout se décide! Mesdames et Messieurs, nous devons garantir l'emploi à Genève, et ce n'est pas en

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

fixant des conditions assorties à la vente des actions de 022 Télégenève SA que nous garantirons la survie de cette société.

Bien entendu, nous renverrons la proposition PR-963 à la commission des finances, où nous espérons recevoir les explications techniques requises, mais c'est d'abord sur le plan politique que nous devons prendre une décision. A priori, notre groupe n'est pas favorable à la vente des actions de 022 Télégenève SA, car nous voulons garantir le maintien du service public de télécommunications actuel. Mais nous débattons de la qualité du réseau, de son éventuelle modernisation – après la précédente de 2006 – et des nouvelles évolutions possible. Là est l'intérêt d'aborder les questions techniques à la commission des finances.

J'aimerais néanmoins vous rendre attentifs à un point, Mesdames et Messieurs. Il faut avoir la vue bien courte pour croire que la Ville pourra vendre ses actions de 022 Télégenève SA à un bon prix. Quoiqu'il arrive, cette transaction s'avérera déficitaire pour notre municipalité. Le prix articulé dans la proposition PR-963 me semble largement inférieur à la valeur réelle de ces actions, et je ne crois pas que les brader maintenant nous permettra d'aller de l'avant vers de nouveaux investissements plus prometteurs. Il nous faudra tenir compte de cette donnée.

En outre, n'oublions pas que nous pouvons mettre sur pied d'autres synergies avec certains réseaux câblés de Suisse romande – c'est sans doute cette voie-là qu'il s'agira d'examiner en priorité. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le réseau développé à Lausanne fonctionne très bien! Je répète également que nous devons absolument maintenir le prix d'accès à la télécommunication à un niveau attractif pour la population, sans parler du contenu adéquat des émissions diffusées. Je l'ai dit, quand on détient les tuyaux de l'information, on peut décider ce que l'on y fait passer! Or, nous ne sommes pas favorables aux programmes de Cablecom.

A présent, renvoyons rapidement la proposition PR-963 à la commission des finances, afin de pouvoir l'étudier de manière approfondie et nous prononcer en connaissance de cause. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous informe que M. Vanek a déposé un sous-amendement à l'amendement de M. Holenweg ainsi formulé:

*Projet d'amendement*

Supprimer également l'article premier de la délibération. (*Exclamations.*)

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre a longuement discuté de cette problématique qui s'avère complexe, comme l'a déjà fait remarquer notre collègue Velasco. Bien entendu, notre groupe sera favorable au renvoi de la proposition PR-963 à la commission des finances, afin de pouvoir étudier en détail tous les aspects d'une éventuelle vente des actions de 022 Télégenève SA.

Cependant, j'aimerais relever quelques points. Tout d'abord, je signale que, sauf erreur de ma part, la volonté initiale de câbler tout le canton de Genève ne doit pas être attribuée à Guy-Olivier Segond, mais à Michel Rossetti. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle n'est plus du tout la même qu'à l'époque, non seulement du fait que la technologie a incroyablement progressé entre-temps, mais surtout parce que ces avancées ont permis une offre différente, beaucoup plus complète et diversifiée en termes de télécommunications. Il ne s'agit donc plus pour la Ville de fournir un effort pour offrir à ses citoyens l'accès au câble, même si cette initiative était louable en son temps.

Pour illustrer cette évolution, je citerai l'exemple d'internet, qui permet aujourd'hui à tout un chacun d'avoir accès gratuitement à n'importe quelle chaîne télévisée ou presque. Par conséquent, il est évident que le panel des chaînes payantes proposé aujourd'hui par certaines sociétés sera remis en cause à court terme. Je citerai également le système *triple play*, qui permet d'avoir le téléphone, internet et la télévision via le même diffuseur.

Technologiquement parlant, le câble commence à poser problème. Là est peut-être le point névralgique de la question qui nous occupe ici: je veux parler de la concurrence que la fibre optique oppose au câble, raison pour laquelle le Conseil administratif souhaite vendre les actions de 022 Télégenève SA. Je tiens à remercier sincèrement notre exécutif – ou, du moins, ses quatre membres qui n'ont pas rompu la collégialité de rigueur, dans cette affaire – d'avoir, pour une fois, saisi le problème en amont, sans attendre d'être dépassé par les événements.

Le magistrat Maudet n'a pas éludé les difficultés qui découlent de ce projet, mais nous devons admettre qu'une vente à hauteur de 55 millions de francs mérite toute notre attention. Ce n'est pas une petite somme! Qui peut nous assurer que nous retirerons un montant équivalent des actions de 022 Télégenève SA demain? Rappelons-nous que la concurrence entre le câble et la fibre optique fait varier continuellement la situation des télécommunications dans notre canton.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces questions maintenant, car je veux laisser aux représentants de chaque groupe le temps de s'exprimer. Finalement, il ne s'agit ce soir que de voter ou non le renvoi de la proposition PR-963 en commission des finances. L'Union démocratique du centre y sera favorable.

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai bref. Je rappelle que nous menons ici un simple débat d'entrée en matière sur le renvoi d'une proposition en commission. Dans le cas précis, celle des finances pourra poser toutes les questions nécessaires au Conseil administratif au sujet de la proposition PR-963. J'ai donc du mal à comprendre pourquoi nous devrions consacrer des heures à discuter de cet objet ce soir, au préjudice de ceux dont nous avons voté l'urgence hier. Je pense notamment au rapport PR-927 A sur la villa Ambrosetti, qui me semble relativement important.

Cependant, j'aimerais souligner d'entrée de jeu un seul point concernant la vente éventuelle des actions de 022 Télégenève SA, dont nous étudierons en détail les tenants et les aboutissants en commission: le Parti libéral-radical a toujours été favorable au service public, pour autant qu'il réponde à des besoins prépondérants de la population et que le secteur privé ne puisse pas s'en occuper de manière plus efficace. Je ne sais pas si l'accès à TF1, M6 ou à d'autres chaînes relève du service public, mais nous aurons l'occasion d'en discuter en commission...

Quoi qu'il en soit, j'ai encore une question à poser au Conseil administratif – mais peut-être la présidente du Conseil municipal pourra-t-elle me répondre. J'aurais aimé savoir pourquoi l'enveloppe contenant la convocation à cette session plénière et tous les documents nécessaires comportait aussi deux textes avec deux positions divergentes de l'exécutif concernant la vente des actions de 022 Télégenève SA. En effet, la proposition PR-963 était assortie d'une lettre de sens opposé mais d'égale importance, apparemment, émanant d'un certain magistrat... Curieuse pratique!

Nous avons bien compris qu'il y avait eu rupture de collégialité au sein du Conseil administratif, dans cette affaire, mais je m'étonne quand même qu'il s'avance à nous soumettre une double position dans les documents qui nous sont envoyés pour préparer les séances plénières du Conseil municipal. J'espère recevoir une réponse à cet égard...

Pour le reste, notre groupe est tout à fait favorable au renvoi de la proposition PR-963 à la commission des finances. Comme j'en suis le président, je m'engage à traiter cet objet relativement vite – aucun problème à cela – afin que le plénum puisse se prononcer sans tarder sur la vente des actions de 022 Télégenève SA.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je suis assez étonné des grands discours de spécialistes que nous avons entendus dans ce débat. Au Parti démocrate-chrétien, nous avons la modestie de reconnaître que nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires pour traiter la problématique de la vente des actions de 022

Télégenève SA ce soir, en séance plénière. Telle est la raison pour laquelle nous sommes entièrement favorables à la suggestion de M. Pierre Maudet de renvoyer rapidement la proposition PR-963 en commission des finances.

Par ailleurs, quand la population élit un exécutif, elle attend de lui qu'il fasse correctement son travail. Dans ce dossier, je trouve particulièrement lamentable la rupture de collégialité déjà dénoncée par mon collègue Fiumelli, laquelle a enflammé les passions sur un sujet pourtant très grave à étudier avec tout le sérieux requis.

A nos yeux, priorité doit être donnée à l'intérêt des citoyens – c'est-à-dire, dans le cas présent, au service public à offrir aux utilisateurs des télécommunications. C'est avec ce souci que nous aborderons en commission la problématique de la vente des actions de 022 Télégenève SA avec toutes ses implications. Le maintien de l'emploi pour le personnel de cette société nous semble également prépondérant, de même que la question générale de l'évolution des télécommunications dans notre canton. Tels sont les paramètres dont il s'agira de tenir compte, lors de l'étude de la proposition PR-963 à la commission des finances.

Je n'en dirai pas plus à ce stade, mais je signale simplement que la problématique se présente de manière complètement différente à Lausanne, où elle n'a rien à voir avec la réalité genevoise. Ne nous étalons donc pas trop sur des comparaisons de ce genre-là, et ne nous perdons pas non plus dans le flot d'informations que nous avons reçues après la prise de position et la rupture de collégialité de M. Pagani. Avant d'aller plus loin, il nous faudra trier toutes les données en notre possession à propos de la vente des actions de 022 Télégenève SA, afin d'éliminer celles qui ne sont pas pertinentes.

**La présidente.** Monsieur Vanek, je vois que vous avez demandé la parole, mais nous sommes en débat accéléré et une personne de votre groupe s'est déjà exprimée au sujet de la proposition PR-963. Cette règle prévaut également pour les auteurs d'éventuels amendements. Je ne vous donnerai donc pas la parole, mais il vous est loisible de déposer une motion d'ordre pour demander un changement de catégorie de débat.

**M. Alexandre Chevalier (HP).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a rappelé le maire, il est important qu'une collectivité publique puisse remettre en question certains de ses engagements par la voix d'un Conseil administratif ou d'un parlement. Il est parfois nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier et de rediscuter de nos priorités politiques.

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

Dans le cas présent, il s'agit de s'interroger sur l'impact de certains médias dans notre ville. Genève n'est pas un grand pays et ne peut pas être comparée à la France, par exemple, où la mise en place de l'Office de radiodiffusion télévision française (ORTF) a impliqué des engagements de la part de l'Etat qui n'ont rien à voir avec les nôtres.

Nous vivons dans une ville-canton qui n'a qu'une seule télévision publique. Evidemment, nous pouvons nous demander si elle joue encore un rôle prépondérant, vu l'évolution actuelle des nouvelles technologies. Tout va très vite en ce monde et les gens regardent maintenant plus d'émissions par internet en streaming ou sur YouTube qu'à la télévision. Dans ce contexte, comme l'a suggéré mon préopinant du Parti libéral-radical, il faudrait voir si les entrepreneurs privés ne sont pas plus performants que les collectivités publiques en matière de télécommunications.

Je déplore à mon tour que la discussion sur toute cette problématique ait été engagée hors de notre parlement par voie de presse, en raison de la rupture de collégialité de M. Paganì. Cependant, le débat de fond aura lieu lors du retour en séance plénière du rapport de la commission des finances sur la proposition PR-963; j'encourage donc le plénum à voter rapidement le renvoi de cet objet.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Les Verts voteront également le renvoi de la proposition PR-963 à la commission des finances. Nous avons affaire ici à l'une des problématiques les plus complexes qu'il nous ait été donné d'étudier depuis le début de la législature, car elle a des implications à la fois politiques, techniques et financières.

Commençons par l'aspect politique. On peut se demander si une collectivité publique telle que la Ville de Genève doit être propriétaire d'infrastructures de télécommunication. La question s'est déjà posée plusieurs fois, notamment à l'époque des Postes, téléphones et télégraphes (PTT) ou lors de la création de Swisscom et de Bluewin. On a voulu alors séparer les télécommunications d'autres services publics, avec pour résultat de les livrer à un cartel de groupes privés qui imposent les prix les plus élevés d'Europe et mettent leur personnel continuellement sous pression. Il est donc légitime de s'interroger sur la possible nécessité d'infrastructures de télécommunication gérées par les autorités publiques.

Un autre problème de nature politique se pose. Une collectivité publique doit-elle être propriétaire d'un média? Indirectement, 022 Télégenève SA possède aujourd'hui TV Léman bleu. Il y a quelque chose d'assez incestueux, dans cette relation! Mais la question devra être abordée en commission, car elle est trop complexe pour que nous l'examinions ce soir en séance plénière.

En ce qui concerne l'aspect économique du dossier, je pense que le maintien de l'emploi est une priorité absolue. Cablecom est un opérateur privé très actif qui cherche principalement à avoir la plus forte rentabilité possible – on sait bien par quelles méthodes... Nous avons donc le souci de garantir des conditions de travail normales aux employés de 022 Télégenève SA, dans le cadre de notre combat pour le maintien de l'emploi en ville de Genève. Or, nous ne sommes pas certains que la vente des actions proposée par le Conseil administratif nous permettra d'atteindre cet objectif.

J'en viens à l'aspect technique de la problématique, qui nécessitera l'examen le plus approfondi en commission. Nous devons évaluer l'avenir du câble à Genève face à la concurrence de la fibre optique développée notamment par les SIG. Si nous n'investissons pas aujourd'hui dans les télécommunications câblées, que se passera-t-il? Si nous attendons encore, ne risquons-nous pas d'en sortir perdants? Ces questions pourront bien sûr être traitées en commission. Pour toutes ces raisons, les Verts voteront le renvoi de la proposition PR-963 à la communication des finances.

**La présidente.** Nous avons reçu un amendement signé de MM. Carasso, Lathion, Buschbeck, Sormanni et Velasco, qui vise à ajouter un nouvel article 7:

*Projet d'amendement*

«Art. 7. – (nouveau) Le repreneur s'engage à conserver les employé(e)s et les postes de travail sur la place de Genève, à maintenir la convention collective de travail (CCT) sans détérioration ainsi que la caisse de pension actuelle, le tout durant au minimum cinq ans.»

Nous avons également reçu une motion d'ordre de M. Vanek demandant de revenir au débat libre.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 52 non contre 10 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Nous passons maintenant à la mise aux voix des amendements et du renvoi de la délibération... (*Remarque.*) J'entends que le vote nominal est demandé pour tous les votes. Il en sera fait ainsi.

*(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Michel Chevrolet n'ayant pas encore prêté serment.)*

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement visant la suppression de l'article premier est refusé par 52 non contre 16 oui.*

*Ont voté non (52):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Marie Gobits (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Ont voté oui (16):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Maria Casares (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Luc Broch (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement visant la suppression des articles 2 à 6 est refusé par 55 non contre 14 oui.*

*Ont voté non (55):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Marie Gobits (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Ont voté oui (14):*

M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Maria Casares (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecucio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Denis Menoud (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

## Proposition: vente des actions de Télégenève SA

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement visant l'ajout d'un article 7 nouveau est accepté par 65 oui contre 6 non (1 abstention).

*Ont voté oui (65):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M<sup>me</sup> Maria Casares (EàG), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Marie Gobits (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanerret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté non (6):*

M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR).

*S'est abstenue (1):*

M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Olivier Tauxe (UDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la délibération amendée à la commission des finances est accepté par 65 oui contre 6 non (3 abstentions).

*Ont voté oui (65):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M<sup>me</sup> Maria Casares (EàG), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Marie Gobits (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté non (6):*

M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pierre Vanek (EàG).

*Se sont abstenus (3):*

M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

Proposition: création de 10 postes d'APM pour l'école de formation

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

## **6. Proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 en vue de la création de 10 postes d'agents et d'agentes de police municipale (APM) pour l'école de formation du 1<sup>er</sup> novembre 2012 (PR-962).**

### **Introduction**

Les questions liées à la sécurité de la population créent une forte attente des habitants et des habitantes de notre canton à l'égard de la politique menée dans ce domaine par l'Etat, la Ville de Genève et les communes.

Or, le Département cantonal de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) éprouve de grandes difficultés à recruter des effectifs de gendarmerie suffisants pour renforcer la présence effective de ce corps sur le terrain.

De leur côté, les polices municipales de la Ville de Genève et des communes disposent des compétences accrues que leur confère la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il en résulte une augmentation importante de leurs tâches, ainsi que des sollicitations qu'elles reçoivent de toutes parts, et une difficulté à y répondre avec le nombre d'agents et d'agentes de police municipale (APM) à disposition. Par ailleurs, la part de travail dévolue à la police de proximité doit encore progresser. Des effectifs supplémentaires sont indispensables pour déployer cette action préventive propice à maintenir, voire à restaurer le lien social dans les quartiers.

La Commission consultative de sécurité municipale (CCSM), présidée par M. Pierre Maudet, maire, et réunissant toutes les communes disposant d'une police municipale, a pris acte de ce constat et a décidé

- d'ouvrir, dès 2011, trois écoles de formation tous les deux ans au lieu d'une par année;

Proposition: création de 10 postes d'APM pour l'école de formation

- de mettre en œuvre, en février et mars 2012, une campagne commune de recrutement afin d'augmenter les effectifs de police municipale, campagne financée conjointement par la Ville de Genève et les communes, selon une clé de répartition des coûts.

### **Etat du recrutement**

Pour 2012, une première école de formation a débuté le 1<sup>er</sup> avril et une seconde est prévue dès le 1<sup>er</sup> novembre. Le recrutement ouvert en fin d'année 2011, en vue de l'école de novembre 2012, a permis de sélectionner 25 personnes en qualité d'aspirants et aspirantes (21 pour la Ville de Genève et 4 pour les communes).

La campagne de ce printemps a rencontré un grand succès puisque 571 dossiers de postulation ont été reçus. Après sélection, nous sommes aujourd'hui en possession de 164 dossiers complets (135 pour la Ville de Genève et 29 pour les communes).

Les 164 candidats et candidates devront bien entendu se soumettre à une série de tests pour que la recevabilité de leur postulation soit confirmée. Toutefois, l'expérience montre qu'au vu de ce nombre nous pouvons compter avec certitude sur 25 aspirants et aspirantes qui viendront s'ajouter aux 25 déjà sélectionnés.

Les communes demandent à la Ville de Genève, qui assure la formation pour l'ensemble des APM du canton, de former le maximum possible d'aspirants et d'aspirantes. Pour mémoire, les frais y relatifs sont à la charge des communes.

Compte tenu de ses propres besoins, cette demande offre à la Ville de Genève l'opportunité d'organiser deux écoles de formation en novembre 2012, soit 2 classes de 25 au lieu d'une seule.

Il en résulterait que 50 nouveaux APM seraient présents sur le terrain en mai 2013, dont 25 pour la Ville de Genève.

### **Police municipale de la Ville de Genève: état actuel des effectifs**

A ce jour, la police municipale compte 116 collaborateurs et collaboratrices dont 25 exercent des fonctions d'état-major, administratives ou sont rattaché-e-s aux transmissions ou encore à l'instruction. 91 APM travaillent sur le terrain, à partir des 5 postes de quartier (Pâquis, Eaux-Vives, Jonction, Charmilles, Grottes).

Sachant que cet effectif de 91 se répartit dans un horaire de 6 h à 24 h, 7 jours sur 7, l'effectif maximum présent simultanément sur le terrain est théori-

Proposition: création de 10 postes d'APM pour l'école de formation

quement de 30 APM. En tenant compte des absences (vacances, maladies, accidents, maternité), ce chiffre descend à 20 en moyenne.

Conscient de l'insuffisance de cette force engageable en regard des besoins, le Conseil administratif s'est fixé pour objectif de doter la Ville de Genève d'un corps de 200 APM à l'horizon 2015.

Le résultat encourageant de la campagne de ce printemps rapproche la Ville de Genève de ce but.

### **Nouveaux postes et moyens nécessaires**

Grâce aux postes votés par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2012, le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) dispose aujourd'hui de 15 postes vacants. La perspective de former 25 nouveaux APM amène donc le Conseil administratif à vous proposer:

- de créer 10 nouveaux postes d'APM dès le 1<sup>er</sup> novembre 2012, ce qui représente un coût global supplémentaire de 150 000 francs sur le chapitre 30 du centre de coût 40070001 «Service de la sécurité et de l'espace publics»;
- d'autoriser le SEEP à équiper et à former ce personnel (frais de formation, uniformes, radios, matériel didactique et informatique), ce qui représente un coût global supplémentaire de 220 000 francs sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40070001 «Service de la sécurité et de l'espace publics».

### **Projet de délibération**

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'attente de la population à l'égard de la politique menée dans le domaine de la sécurité par l'Etat, la Ville de Genève et les communes;

vu l'insuffisance des effectifs d'agents et agentes de police municipale pour remplir leurs missions et développer la police de proximité;

vu la demande des communes d'augmenter les effectifs formés par l'école de formation de la Ville de Genève;

Proposition: création de 10 postes d'APM pour l'école de formation

vu la possibilité d'élargir à 50 aspirants et aspirantes, dont 25 pour la Ville de Genève, l'école de formation du 1<sup>er</sup> novembre 2012;

vu l'intérêt de doter ainsi l'ensemble des corps de police municipale du canton de 50 agents et agentes supplémentaires au 1<sup>er</sup> mai 2013;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est créé 10 postes d'agents et agentes de police municipale pour l'école de formation du 1<sup>er</sup> novembre 2012. Les frais d'équipements personnels, de matériel et de formation des titulaires de ces postes seront pris en dépassement des rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 370 000 francs pour 2012.

*Art. 2.* – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012 sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40070001 «Service de la sécurité et de l'espace publics».

**La présidente.** Nous avons reçu une motion d'ordre de MM. Mathias Buschbeck, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Alberto Velasco et M<sup>me</sup> Vera Figurek demandant le renvoi sans débat de cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 51 oui contre 19 non.

La proposition est renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

- 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 octobre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 702 000 francs destiné à l'étude pour la transformation des locaux en crèche et appartements relais pour des femmes en situation de violence de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives (22) (PR-927 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Maria Pérez.**

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a étudié cette proposition lors des séances des 1<sup>er</sup> février, 28 mars et 4 avril 2012. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz avec l'extrême précision qui lui est habituelle. La rapporteuse remercie ce dernier pour la qualité de son travail.

### **Préambule**

La demande sur laquelle s'est penchée la commission des travaux et des constructions concerne le périmètre de l'ancienne villa Ambrosetti, sur la route de Frontenex. C'est une maison qui a un intérêt historique clair et évident.

Il s'agit ici d'examiner une proposition de crédit d'étude englobant deux volets. Le premier concerne la transformation de locaux commerciaux en crèche, le deuxième volet vise à l'aménagement des logements dans les étages en vue de leur réaffectation en appartements relais pour femmes cheffes de famille, vivant des situations de précarité socioéconomique, avec ou sans enfants, qui sont hébergées dans des foyers collectifs d'urgence et qui sont aptes à les quitter, tel que nous le précisera M<sup>me</sup> Sandrine Salerno qui porte ce projet.

Les appartements sont aujourd'hui au régime «loyer libre» et ne font donc pas partie du parc social de la Ville, ni ne sont soumis au règlement qui s'y rattache.

Les locataires actuels se sont tous vu notifier la résiliation de leurs baux respectifs et tous y ont fait opposition. Toutefois, la Ville a d'emblée proposé à M. Richard Ambrosetti une première prolongation de quatre ans et, aux habitants, une prolongation unique de trois ans qu'ils n'ont pas acceptée. Au Tribunal des

---

<sup>1</sup> Proposition, 2148. Motion d'ordonnement, 5864.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

baux et loyers, la Ville a demandé de valider le congé tout en proposant à Ambrosetti une nouvelle prolongation unique de six ans, et aux habitants une prolongation unique de quatre ans. Et, à moins que les personnes ne renoncent d'elles-mêmes à leurs baux, cela renverra d'autant les deux projets que nous traitons.

Il convient également de relever que la commission dans son ensemble a été sensible et interpellée par la problématique des femmes en situation de violence et des auteurs de violence frappés de mesures d'éloignement.

### Auditions

*1<sup>er</sup> février 2012 – M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et M<sup>me</sup> Francine Koch, cheffe du Service de la petite enfance*

Il sera remis à la rapporteuse un PDF que chacun pourra consulter en ligne sur le site internet du Conseil municipal afin d'avoir la vision la plus exhaustive possible des deux projets.

M<sup>me</sup> Koch parle des besoins du quartier et indique que le quartier des Eaux-Vives est l'un des quartiers les plus demandeurs en places de crèche. Il y a un grand nombre de dossiers en attente, soit environ 369 demandes et un taux de satisfaction inférieur à la moyenne genevoise qui est de 64% contre 54% aux Eaux-Vives. Bien que d'autres projets soient prévus dans le périmètre, elle craint qu'ils ne puissent pas couvrir la demande.

M. Meylan explique que la demande concerne le périmètre de l'ancienne villa Ambrosetti, sur la route de Frontenex. La Ville de Genève gère la parcelle avec le Théâtre Am Stram Gram. Il commente le mode d'organisation, notamment en termes d'accessibilité. La cour intérieure donne sur la rue et le cheminement en pente permet d'accéder par la ruelle ou par l'entrée au niveau de la crèche donnant sur le jardin. Il commente ensuite le plan détaillé des intentions prévues pour cette villa.

### Projet de crèche

Le rez-de-chaussée inférieur donne sur la cour du côté de la route de Frontenex:

- création d'un réfectoire dans le bâtiment principal;
- création d'une liaison verticale avec la future crèche au rez-de-chaussée supérieur;
- création d'un passage enterré pour relier le réfectoire aux futures cuisines prévues dans l'annexe de droite;
- création d'une unité de crèche de dépannage dans l'annexe de gauche.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

Le rez-de-chaussée supérieur s'ouvre au sud de la parcelle sur un parc:

- création d'une crèche de 40 places réparties en quatre groupes en fonction de leur âge; entrée de la crèche par l'entrée actuelle du bâtiment sur la façade est;
- espace de jeux extérieur clos à créer côté jardin;
- travaux intérieurs importants. Respect des circulations et des distributions autour du noyau central et de la verrière historique;
- locaux administratifs de la crèche dans l'annexe droite;
- locaux administratifs à attribuer dans l'autre annexe.

Projet de structure d'accueil temporaire pour les femmes en situation de précarité

- Aménagement des deux derniers étages en appartements communautaires;
- Chaque appartement existant doit être aménagé en conservant le caractère patrimonial important de l'ensemble.
- Quatre ou cinq chambres par appartement avec des locaux sanitaires et une cuisine commune.
- Programme à déterminer en fonction du projet.

L'affectation demandée pour les étages est indépendante de l'espace de vie enfantine. Il y aura une mise en place de mesures spécifiques pour la future cohabitation.

M. Meylan précise qu'au rez sur cour il y a actuellement des locaux de grande hauteur qui servent à l'avant de garage et à l'arrière de dépôt. Pour le rez sur jardin, l'intérieur a été lourdement modifié, mis sens dessus dessous par l'aménagement de bureaux, exploités depuis longtemps. Du coup, des travaux peuvent être prévus sans remettre en cause la qualité historique du bâtiment. Les deux étages supérieurs (logements) auraient nécessité une réserve. Cependant, en l'occurrence, ce n'est pas à cet endroit que la crèche est prévue.

A la question d'un commissaire qui demande ce qu'est le concept de crèche de dépannage, M<sup>me</sup> Koch indique que c'est un lieu d'accueil en urgence avec des placements des enfants à court et moyen terme, mais au maximum six mois par année. Cela a pour but de laisser du temps aux parents de trouver un autre lieu de garde ou de les soulager en cas de problème ou de difficulté rencontrés à un moment donné.

Le même commissaire indique que les parents viennent souvent chercher leurs enfants avec des charrettes à vélo qui encombrant les entrées de crèches et il souhaiterait qu'on étudie la possibilité d'une place qui leur soit dévolue.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

28 mars 2012 – *Les locataires des appartements du 54, route de Frontenex en compagnie de leur conseil, M<sup>e</sup> Karin Grobet Thorens, avocate*

Les locataires sont visiblement très affectés «par la manière choquante dont les congés ont été notifiés». Il y a parmi les habitants de la maison des gens âgés et malades. Pour l'un d'eux, âgé de plus de 80 ans et souffrant d'un cancer, «l'annonce brutale de la résiliation a été un choc terrible».

Une autre personne y a habité soixante-deux ans et est décédée en décembre 2011. Elle a très mal vécu elle aussi l'annonce du congé.

Actuellement, les appartements sont occupés de la manière suivante:

1. M. et M<sup>me</sup> B. (couple de retraités) vivant dans la maison depuis plusieurs dizaines d'années – Monsieur a plus de 80 ans et souffre d'un cancer;
2. M. D. habite le logement avec sa femme et ses enfants; sa mère y a habité soixante-deux ans;
3. M. M. vit depuis sept ans à Frontenex 54 avec son épouse et ses deux enfants;
4. M. D. vit à Frontenex 54 avec sa compagne et ses deux enfants depuis cinq ans.

Les locataires accueilleraient tout à fait favorablement l'installation d'une crèche au rez-de-chaussée de la maison, mais se montrent perplexes quant à la pertinence de créer des appartements relais à cet endroit et sur la pertinence, vu la crise du logement à Genève, de chasser des locataires pour en placer d'autres.

Pour faire la démonstration de leur bonne volonté, l'un des locataires suggère que l'on construise un foyer pour femmes battues dans le jardin immense derrière la maison. Nous apprendrons plus tard que le régime de cette zone rend impossible cette éventualité.

M<sup>e</sup> Grobet Thorens attire l'attention de la commission sur les problèmes juridiques inhérents à ce dossier et sur lesquels il convient de se pencher afin de valider la proposition en toute connaissance de cause.

En premier lieu, le congé a été signifié aux locataires le 8 juin 2011 sans donner de motif. Certes, le bailleur n'est pas obligé de préciser ses motivations dans la lettre de congé, en revanche, il doit pouvoir les expliquer sur demande. Or il a fallu attendre la première séance de conciliation pour apprendre quelles intentions la Ville avait pour la villa. Cela dit, le motif en question n'est ni concret ni actuel, car non seulement le crédit d'étude n'est pas voté, mais aucune autorisation cantonale n'a été délivrée. Juridiquement, le tribunal est dans l'incapacité de valider les congés parce que, en l'absence de motif concret et actuel, il n'a aucune possibilité de vérifier si le projet sera réalisé ou pas.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

En outre, selon M<sup>e</sup> Grobet Thorens, la réalisation des appartements relais implique un changement d'affectation. Or, dans ce cas, la LDTR impose une compensation simultanée des logements réaffectés à d'autres fonctions, et cela dans le même quartier.

Actuellement, le litige se poursuit devant le Tribunal des baux et loyers. Vraisemblablement, le juge ne sera pas en mesure de statuer sur les motifs en raison de l'absence d'autorisation.

En réponse à un commissaire, M<sup>e</sup> Grobet Thorens précise à nouveau que les locataires ne sont pas opposés au projet de crèche, mais seulement à la transformation des logements en appartements relais.

*28 mars 2012 – M. David Bourgoz, délégué cantonal aux violences domestiques*

En introduction, M. Bourgoz présente l'action du bureau du délégué, dont la structure émane de la loi sur les violences domestiques de 2005 (LVD; VD). Le bureau a commencé son activité en 2007 et occupe 1,65 poste de travail, un effectif faible. Le bureau se déploie sur trois tâches principales: la coordination de réseau, l'évaluation et l'information-sensibilisation. Son action a notamment consisté à réactiver les mesures d'éloignement administratives, qui étaient prévues dans la loi, mais qui n'ont pas été appliquées entre 2005 et 2010. Une modification de l'instrument juridique a permis de mettre enfin en route cette mesure, qui consiste à éloigner du domicile les auteurs de violences. En 2011, la police a prononcé 42 mesures administratives, 12 mesures ont été prononcées depuis le début 2012. M. Bourgoz estime qu'il faudra deux, voire deux ans et demi, pour que le système se consolide.

Il précise que le pouvoir judiciaire dispose de deux autres types de mesures d'éloignement: l'éloignement pénal, dont les chiffres ne sont pas connus, et l'éloignement civil, prononcé par le juge de première instance, qui a concerné huit cas en 2011. Le bureau travaille donc en étroite collaboration avec la police, qui dispose d'un groupe de travail ad hoc, ainsi que les Hôpitaux universitaires (HUG), qui ont mis en place un programme de soins spécifique, et avec l'Hospice général, qui a formé près de 650 personnes au travail de sensibilisation de terrain.

Le bureau est aussi actif dans le domaine de l'information et de la sensibilisation: il mentionne le forum Violence domestique, qui réunit deux fois par an des policiers, des magistrats et des travailleurs sociaux; les campagnes d'information tous publics; une ligne téléphonique gérée par la Main tendue, qui reçoit 200 appels par an; ainsi que le tram VD. La tâche d'évaluation est assurée avec l'aide de l'Observatoire des violences domestiques, qui a commencé récemment son travail. L'observatoire permet à 14 institutions d'importance cantonale de réunir

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

et d'analyser leurs statistiques pour mettre en place des indicateurs communs. M. Bourgoz signale que les données de 2011 indiquent que la criminalité a monté mais que la violence domestique a baissé de 15%, une tendance qui se confirme depuis 2008. Il explique ce phénomène par le fait que les victimes s'adressent aux institutions de conseil et de soutien avant d'aller voir la police.

M. Bourgoz présente aussi la Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD), qui réunit 19 institutions genevoises. Le bureau travaille directement avec neuf d'entre elles à l'approfondissement des projets. M. Bourgoz estime que le réseau travaille bien, bien mieux qu'avant lorsque les acteurs se livraient à des batailles idéologiques.

S'agissant des besoins en places d'accueil, M. Bourgoz explique que les institutions d'accueil (le Cœur des Grottes, Arabelle, Le Pertuis, Solidarité Femmes) offrent actuellement 72 lits ainsi que 55 lits pour enfants, soit 130 places, ce qui est peu pour une agglomération cantonale de 500 000 habitants, où 1448 infractions ont été constatées en 2011. On estime qu'au total 3000 à 4000 personnes à Genève sont concernées par les VD. A cette offre s'ajoutent notamment les bons LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions), qui permettent aux victimes d'être hébergées dans des hôtels. M. Bourgoz estime que Genève est une «rolls» en matière de compréhension des problématiques des violences domestiques. Le réseau genevois actif dans le domaine reconnaît d'autres formes de violences domestiques, telles que la traite, les mariages forcés, les violences enfants-parents etc., mais cela appelle aussi un affinement des compétences et des précisions en matière d'encadrement.

Lorsqu'un nouveau lieu ouvre pour fournir quatre-cinq lits, M. Bourgoz se demande à quel moment il sera possible de pousser les murs pour poser des lits doubles ou des lits pour enfants. La naissance d'un nouveau foyer pose aussi la question des violences auxquelles il s'agit de répondre et des personnes auxquelles le lieu s'adresse. M. Bourgoz explique qu'à Genève on sait bien créer des foyers temporaires, mais on y est moins forts pour ouvrir des lieux fixes, qui permettent de faire un suivi de six à douze mois.

Il reconnaît toutefois que, dans certains lieux temporaires, le provisoire se prolonge parfois en raison du manque de logement. Une solution serait de développer davantage les mesures d'éloignement, qui permettent aux victimes et aux enfants d'être préservés dans leur environnement et, en même temps, d'améliorer l'offre d'accueil des personnes responsables de violence.

Si le genre d'expérience proposé dans la proposition PR-927 (mixité appartements relais / crèche) paraît intéressant, M. Bourgoz tient à souligner que le projet manque d'explications dans ses articulations et du point de vue des mesures d'accompagnement psychosocial qui ne doivent pas manquer d'encadrer un tel projet.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

Un commissaire demande s'il existe des appartements relais dans des immeubles ordinaires, disséminés dans la ville, et s'il est pertinent d'en créer.

M. Bourgoz ne connaît pas de tels logements isolés. Les habitats autonomes sont envisageables, à condition que les pensionnaires reçoivent régulièrement la visite du personnel de soutien. Cela a notamment été fait pour des adolescents qui vivaient dans des foyers avant d'être installés dans des studios, où ils recevaient les visites de leur éducateur. Il tient à insister sur le fait que, dans les cas de violence domestique, on fait face à des situations de stress aigu et post-traumatique, où il importe d'assurer un encadrement, même pour des appartements relais. L'état d'urgence dure quarante-huit heures, alors que le temps dit de crise qui suit a une durée indéfinie. Il se demande à quel moment le relais va s'arrêter, alors qu'on observe souvent que les victimes ont tendance à s'installer dans les lieux d'accueil.

*Au terme de cette séance d'auditions, la majorité de la commission se sent prête à se prononcer sur la proposition PR-927. Cependant, la commission des travaux et des constructions a préalablement voté l'audition de M<sup>me</sup> Salerno et de la Gérance immobilière municipale, audition qui sera maintenue finalement.*

*4 avril 2012 – M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, directrice de la Gérance immobilière municipale (GIM), et M<sup>me</sup> Valérie Garbani, responsable du secteur juridique de la GIM*

M<sup>me</sup> Salerno explique en quoi consiste le projet. Il s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas quitter les foyers d'urgence faute d'autre type d'hébergement à disposition. Le but du projet est de désengorger les foyers collectifs d'urgence, de créer des logements transitoires privés, de «mutualiser les organisations du temps, des compétences et des capacités de garde d'enfants». Ces logements comprendraient des chambres privées, ainsi que des cuisines, des sanitaires et des salons communs, sur le modèle des habitats collectifs pour étudiants, ou en suivant les pratiques instaurées notamment à Vernier, Onex et Carouge, suite à une étude lancée au niveau cantonal.

M<sup>me</sup> Salerno précise que, en tant qu'appartements relais, les logements actuels resteront des logements. Ce qui n'implique pas de changer d'affectation. Ce qui n'implique donc pas de compensation au sens de la LDTR. Et contrairement à ce qu'affirme le délégué aux violences domestiques, pour M<sup>me</sup> Salerno ces structures n'impliquent pas d'encadrement particulier.

Elle rappelle encore que, depuis la faillite de la société Ambrosetti, l'exécutif souhaite faire de la villa un équipement public.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne souligne la nécessité d'avancer de manière coordonnée entre la GIM et le Service des bâtiments, car pour résilier un bail il faut qu'un projet soit en route. Elle comprend le sentiment injuste qu'inspire une résiliation et affirme que la GIM n'a jamais eu l'intention d'abandonner les locataires à leur sort. Des propositions de relogement qu'elle estime honnêtes ont été faites à la rue de la Navigation et à la rue Ferdinand-Hodler.

Selon M<sup>me</sup> Garbani, en réponse aux arguments juridiques avancés par M<sup>e</sup> Grobet Thorens, une jurisprudence de 2010 du Tribunal fédéral dit qu'il incombe au locataire de démontrer que le projet du propriétaire est objectivement impossible et qu'il ne se réalisera pas vraisemblablement. D'après M<sup>me</sup> Garbani, le Tribunal fédéral estime qu'il ne sert à rien aux locataires d'invoquer l'absence d'autorisation de construire ou même l'absence de crédit d'investissement, sinon cela voudrait dire que les projets pourraient démarrer seulement lorsque l'autorisation et le crédit auraient été délivrés. A son avis, cette jurisprudence permettrait au Tribunal des baux et loyers de valider les congés. Elle précise cependant que, si le Conseil municipal ne vote pas le crédit d'étude, il sera plus difficile de défendre le projet en procédure et les locataires pourront se servir de cet argument pour arguer que le projet ne se fera pas. M<sup>me</sup> Garbani dit que la GIM a été consciente qu'il y avait des personnes âgées dans la villa, c'est pourquoi elle a d'emblée proposé des logements de remplacement et une prolongation de bail.

Un commissaire mentionne le fait que M. David Bourgoz, délégué cantonal aux violences domestiques, a évoqué le besoin de 50 logements pour les victimes. Pourquoi, dans ce cas, ne pas engager directement un projet de plus grande envergure? M<sup>me</sup> Salerno ne voit pas actuellement d'opportunité politique d'ériger un bâtiment pour répondre à ce besoin. Elle rappelle que le Conseil municipal défend la mixité dans les bâtiments de logement. Elle reconnaît que le projet des appartements relais à Frontenex 54 est modeste, mais souligne que les personnes accueillies dans les appartements relais pourraient profiter de la proximité d'autres équipements publics.

Elle rappelle aussi que le projet ne vise pas à aménager des logements d'usage définitifs, mais transitoires.

A ce propos, plusieurs commissaires demandent des détails et des précisions sur le protocole de fonctionnement des appartements relais. Quelle serait la durée d'une résidence? M<sup>me</sup> Salerno estime que la question n'est pas pertinente à ce stade du crédit d'étude. Quel département aurait la charge de la gestion des appartements relais? M<sup>me</sup> Salerno répond que la question de gouvernance des appartements sera étudiée après le crédit d'étude. Incombera-t-il à la GIM de reloger définitivement les personnes admises de manière transitoire dans les appartements relais? Si la question paraît pertinente, elle est aussi prématurée, selon M<sup>me</sup> Salerno.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

Un commissaire est d'avis que l'affectation des logements doit être précisée afin de clarifier le programme architectural des travaux. D'ores et déjà, il apparaît que ce foyer ou ces appartements relais ne seront pas des logements ordinaires. L'encadrement de cette structure doit également être clarifié. Elle a entendu M<sup>me</sup> Salerno dire qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en place un «encadrement particulier», alors que la proposition PR-927 mentionne des «mesures particulières» et que le délégué aux violences domestiques a insisté sur ce point.

Interpellé par un commissaire, M. Meylan explique que le programme des appartements relais n'implique pas de changement de typologie. Les appartements actuels seront simplement remis en état.

M. Meylan confirme en outre que le coût total de l'étude, mentionné à la page 5 de la proposition PR-927, est erroné. Le crédit d'étude est bien de 702 000 francs.

Un commissaire souhaiterait être rassuré au sujet du caractère cavalier des résiliations des baux. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne tient à faire remarquer qu'il y a des locataires qui bénéficient depuis longtemps de logements privilégiés et qu'ils ont développé au fil du temps un «comportement de propriétaire». Dans le cas de Frontenex SA, les locataires disposent de revenus confortables et n'appellent pas une protection particulière de la part de la GIM. Certains d'entre eux sont même propriétaires de biens immobiliers.

Sur l'insistance du même commissaire qui ne comprend pas pourquoi on n'a pas d'emblée motivé la résiliation du bail, M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne répond que, dans une telle démarche, si le locataire n'accepte pas le projet ou refuse les propositions de relogement qui lui sont faites, la résiliation du bail peut être contestée en plaçant la résiliation-représailles, ce qui leur garantit d'avoir gain de cause devant la justice civile.

Un autre commissaire ne comprend pas qu'on présente son projet comme urgent, alors qu'il faudrait six à dix ans pour le réaliser. S'agissant de l'horizon de réalisation du projet, M<sup>me</sup> Bietenhader fait observer que le problème de la précarité et de la maltraitance sera probablement toujours d'actualité dans dix ans. Elle fait aussi remarquer que les prolongations accordées aux locataires donnent du temps à la GIM pour reloger les locataires.

Au sujet des transformations subies dans les surfaces occupées par la société Ambrosetti, un commissaire demande si la Ville a bien fait ce qu'il fallait pour surveiller l'intégrité de son bien. M. Meylan répond que certaines interventions lourdes remontent à très longtemps. Les collaborateurs du Service des bâtiments n'ont pas accès aux locaux, mais, d'après ce qui a pu être entrevu par les fenêtres, les lieux n'ont rien à voir avec ce qu'ils étaient à l'origine.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne tient à signaler que M. Ambrosetti, invoquant un accord tacite que la GIM n'a pas identifié, transfère depuis longtemps à la Ville

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

ses factures de nettoyage et d'électricité. Par ailleurs, il s'est permis, sans autorisation, de poser une barrière à l'entrée de la cour et a tracé des cases de stationnement qu'il a louées pendant dix ans. Et selon M<sup>me</sup> Garbani il serait difficile de se retourner aujourd'hui contre la société Ambrosetti, la Ville ayant attendu des années avant de réagir. M. Ambrosetti pourrait invoquer la mauvaise foi du propriétaire.

Un commissaire voudrait connaître les détails des propositions de relogement qui ont été présentées aux locataires. Il est répondu comme suit: deux logements en régime libre ont été proposés, soit un triplex de cinq pièces et demie, de 124 m<sup>2</sup>, rue de la Navigation 20, au prix de 2700 francs par mois et un cinq-pièces avec balcon de 114 m<sup>2</sup>, rue Ferdinand-Hodler, au prix de 3000 francs par mois. Les loyers proposés sont dans la moyenne des montants dont s'acquittent à Frontenex 54 les locataires les plus récents.

### **Discussion et vote**

Sur le fond, l'ensemble de la commission est d'accord et les avis convergent.

Tous les commissaires regrettent un projet mal ficelé, même si cela part d'un principe généreux.

L'impasse juridique dans laquelle se trouve le dossier obligera la Ville à attendre au mieux trois ans avant de renouveler ses résiliations de bail. Dans ces conditions, la commission des travaux et des constructions peut décider de remanier le projet de manière hasardeuse pour ne conserver que la crèche ou le retourner au Conseil administratif en lui demandant de revenir avec un projet retravaillé.

D'après un commissaire libéral-radical, si M<sup>me</sup> Salerno souhaite favoriser une catégorie de la population et pratiquer une politique d'attribution préférentielle, elle devrait agir plutôt dans le cadre de la Commission d'attribution de la GIM. Le même commissaire estime en outre paradoxal de parler d'urgence alors qu'on sait qu'il faudra bien quatre à six ans avant que le Conseil municipal soit saisi d'une proposition de réalisation finale. Il serait préférable de conserver seulement le projet de crèche, en rappelant que les habitants n'y sont pas opposés. Il sera toujours possible ensuite de rediscuter de l'affectation des niveaux supérieurs. En revanche, renvoyer purement et simplement l'ensemble de la proposition au Conseil administratif, en demandant un nouveau projet pour la crèche, risque de coûter plus cher à la fin.

Un autre commissaire libéral-radical craint, si le Conseil municipal ne refuse pas la proposition PR-927 dans son ensemble, que le Conseil administratif conserve sa marge de manœuvre à l'encontre des locataires et qu'il poursuive sa

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

volonté de transformer la villa. A son avis, il serait préférable de refuser la proposition et de demander en séance plénière que le Conseil administratif revienne avec un nouveau projet.

Le Parti démocrate-chrétien penche pour la proposition du Parti libéral-radical et propose de recommander au Conseil administratif de stopper les procédures de résiliation visant les habitants de Frontenex 54.

Les Verts se rallient également à la proposition de commencer l'étude pour une crèche. Ils souhaitent également que le Conseil municipal demande clairement au Conseil administratif d'arrêter de harceler les locataires des niveaux supérieurs.

Revenant sur la question des appartements relais, le Parti socialiste observe qu'il y a un certain flou dans la terminologie. Si, effectivement, les résidents d'un appartement relais nécessitent un encadrement, même léger, comme l'a affirmé le délégué cantonal aux violences domestiques, on peut s'attendre à une bagarre juridique pour déterminer si les appartements relais relèvent du logement, si un type de bail ordinaire s'y applique et si un changement d'affectation s'impose.

Pour sa part, un commissaire socialiste est d'avis que, si l'encadrement n'est pas assuré sur place, les personnes qui bénéficieraient des appartements relais devraient pouvoir être logées dans le parc immobilier de la Ville. En outre, puisque le délégué cantonal a estimé à 50 le besoin en logements d'urgence pour femmes victimes, la Ville pourrait développer un autre type de programme immobilier pour répondre à ce besoin. Et il faudrait élargir ce programme aux auteurs de violence frappés de mesures d'éloignement.

L'Union démocratique du centre refusera l'ensemble de la proposition PR-927, car le Conseil administratif traite ce dossier avec une légèreté coupable. A ce stade, la nécessité d'établir des appartements relais à la place des logements actuels est loin d'être démontrée. S'agissant du sort des locataires, l'Union démocratique du centre estime qu'il appartient à la justice de trancher et que le Conseil municipal ne doit pas s'en mêler.

Ensemble à gauche soutiendra l'amendement proposé par M. Genecand pour entamer une étude pour une crèche.

Un commissaire d'Ensemble à gauche dit ne pas comprendre pourquoi les personnes dont la situation a été décrite par la magistrate ne seraient pas logées dans d'autres logements de la Ville que ceux qu'elle leur destine à Frontenex 54. Un autre commissaire d'Ensemble à gauche relève que la pénurie de logements concerne tout le monde et que le droit du bail n'est pas à géométrie variable. Ces personnes sont au bénéfice de loyers libres et ont donc parfaitement le droit d'être propriétaires ailleurs. De plus, on peut relever des approximations et des contradictions dans les réponses qui ont été fournies quant au projet dont il est question.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

Le Mouvement citoyens genevois soutiendra l'amendement du Parti libéral-radical et la recommandation du Parti démocrate-chrétien.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-927 amendée à son article premier du projet de délibération, ainsi rédigé: «Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-chaussée inférieur et supérieur de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives.»

Celle-ci est approuvée par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 2 non (UDC).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'appartements relais dans les futures constructions de la Ville et de proposer un programme cohérent tenant compte des besoins d'encadrement des victimes de violences domestiques et conjugales.»

Cette recommandation est approuvée par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 2 non (UDC).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de stopper les procédures en cours à l'encontre des locataires actuels des logements du 54, route de Frontenex.»

Cette recommandation est approuvée par 10 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 3 non (1 S, 2 UDC) et 2 abstentions (1 S, 1 EàG).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

chaussée inférieur et supérieur de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Annexe à consulter sur le site internet: présentation PowerPoint*

**M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions** (EàG). Chers collègues, comme je vous l'ai dit hier, la commission des travaux et des constructions a été choquée par le congé brutal signifié par le bailleur, en l'occurrence la Ville de Genève, aux locataires de la villa Ambrosetti.

Il n'y a pas, pour nous, de bons ou de mauvais locataires, mais des locataires, tout simplement, qui doivent être traités avec considération – et, franchement, on ne dira pas que c'était le cas pour les habitants de la villa Ambrosetti.

Ils se sont mobilisés et, défendus par M<sup>e</sup> Karin Grobet, ils entendent mener leur combat, en première instance devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers puis, si cela s'avérait nécessaire, devant le Tribunal des baux et loyers.

La commission des travaux et des constructions a donc estimé qu'il convenait d'envoyer un signal clair, c'est-à-dire, en l'espèce, d'annuler purement et simplement la procédure de mise en congé des locataires.

Je note que, parmi ceux-ci, il y a des personnes âgées qui auraient de la peine à changer de cadre de vie et donc à vivre un déménagement.

Il est apparu également que la Ville pouvait fort bien distribuer, dans ses immeubles, des logements pour des personnes qui vivent des violences domestiques, et rien n'interdit de penser, par exemple, qu'elle pourrait affecter quelques appartements dans ce but dans les futurs immeubles qui seront réalisés dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

Au surplus, rien n'empêche la réalisation d'une crèche à la villa Ambrosetti, c'est pourquoi la commission des travaux et des constructions vous présente un crédit modifié.

Pour les détails, je laisse la parole à ma camarade Maria Pérez.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je précise d'emblée que la proposition PR-927 est portée par le Conseil administratif dans son ensemble. Elle concerne au moins deux de nos objectifs principaux pour la législature en cours, à savoir l'augmentation du nombre de places dans les institutions de la petite enfance et la mise à disposition de logements adaptés à certaines catégories de la population particulièrement vulnérables – ici, les femmes et les enfants ayant vécu des situations de violence domestique ou de précarité socioéconomique.

Je m'exprimerai rapidement, car l'heure tourne et nous devons clore cette séance à 23 h. En 1951, la Ville de Genève a acquis un bien immobilier auparavant propriété de la famille Ambrosetti. Elle a décidé d'en affecter le rez-de-chaussée ainsi que les ailes à des locaux commerciaux, et les différents étages au logement, c'est-à-dire à l'aménagement de quatre appartements. En 2007, le Conseil administratif a décidé de réaffecter ce bâtiment à un projet d'utilité publique, à savoir la création d'une crèche de bonne taille capable d'accueillir 40 enfants dans un quartier – les Eaux-Vives – particulièrement mal doté en la matière.

Il a également été décidé de maintenir tels quels les logements existants dans les étages, mais de les attribuer à un type de population bien précis, celui des personnes ayant vécu – mais ne vivant plus – des situations de violence domestique ou de précarité socioéconomique.

Le président de la commission des travaux et des constructions, M. Zaugg, s'est ému du traitement réservé – selon lui – aux locataires actuels de la villa Ambrosetti, mais je tiens à rectifier certains propos erronés tenus à ce sujet par les uns et les autres. Il est absolument faux de prétendre que la Ville n'aurait pas agi selon toutes les règles de l'art dans ses rapports avec lesdits locataires, et je le démens formellement. Dans ce dossier comme dans d'autres, le travail de la Gérance immobilière municipale (GIM) est irréprochable.

Certes, nous avons résilié les baux en vigueur pour les logements concernés, mais la Ville est en droit de réaffecter l'un de ses biens immobiliers à un projet d'utilité publique, dans un quartier qui en a besoin. En tant que propriétaires du bâtiment en question, nous avons proposé des offres de logement diversifiées à

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

ses locataires. J'en ai parlé en commission des travaux et des constructions et M<sup>me</sup> Pérez a très fidèlement retranscrit mes propos dans le rapport PR-927 A, ce dont je la remercie. Nous avons donc proposé deux solutions de remplacement tout à fait acceptables dans des immeubles de la Ville de Genève à loyer libre. Je parle notamment ici d'un triplex de 124 m<sup>2</sup> – situé dans un autre quartier, certes, mais toujours en ville – dont le loyer défie toute concurrence, puisqu'il s'élève à 2796 francs par mois, charges comprises.

La GIM a-t-elle respecté le droit du bail et le Code des obligations? La réponse est oui. A-t-elle traité tous les locataires actuels de la villa Ambrosetti sur un pied d'égalité? Oui. Elle a même pris soin de leur proposer de nouveaux logements très vastes pour ne pas réduire leur espace de vie, la surface des appartements de la villa en question avoisinant les 160 à 180 m<sup>2</sup>.

Je signale que certains de leurs locataires installés sur place depuis des années paient un loyer plus que modique, parfois même inférieur à 1000 francs par mois, comme M<sup>me</sup> Pérez l'a mentionné dans son rapport. Peu importe – ce point a émaillé les débats de la commission des travaux et des constructions – que certains de ces locataires soient par ailleurs propriétaires d'autres biens immobiliers dans le canton de Genève. Vous avez raison, Monsieur Zaugg: un locataire est un locataire, il mérite tous les égards! Sachez donc que la conseillère administrative que je suis est particulièrement attentive au respect du droit du bail.

J'aborderai encore un dernier point avant de vous laisser vous exprimer, Mesdames et Messieurs. Vous vous êtes émus de la procédure selon laquelle le propriétaire d'un bien immobilier n'engage pas de discussions avec ses locataires en cas de résiliation du bail. C'est pourtant le Code des obligations qui la fixe; nous sommes donc obligés de la suivre, si nous voulons respecter le cadre légal en vigueur.

Cela peut paraître désobligeant de la part de politiques, j'en conviens. Néanmoins, quand un propriétaire engage des discussions de ce genre avec des locataires, si ceux-ci ne souscrivent pas aux propositions qui leur sont faites, il sera dans l'impossibilité matérielle de résilier les baux et devra recourir à ce que l'on appelle un congé-représailles. Il est exclu que la Ville s'engage dans une telle procédure, car l'article 271, alinéa 1, du Code des obligations l'en empêche.

Mesdames et Messieurs, ceux d'entre vous – dont le président de la commission des travaux et des constructions – qui ont été choqués par la manière d'agir de la GIM dans cette affaire feraient mieux de siéger au Parlement suisse, seule instance habilitée à changer le Code des obligations!

Le Conseil administratif – et notamment ma collègue Esther Alder, particulièrement sensible à la problématique sociale – demande donc au Conseil municipal de revenir sur la décision de la commission des travaux et des constructions de

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

renoncer aux appartements relais et de limiter à 400 000 francs le crédit de la délibération de la proposition PR-927. Nous remercions le Conseil municipal d'avoir bien voulu accepter le crédit d'étude pour la crèche, mais nous avons la ferme volonté de réaliser aussi des logements à caractère social à la villa Ambrosetti. Je souhaite qu'une majorité de ce plénum défende ce soir l'intérêt collectif et non les privilèges de quelques-uns.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je ne reviendrai pas sur les propos de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno. La situation des femmes confrontées à la violence conjugale est préoccupante et la nécessité de trouver des solutions pour ces personnes n'est plus à démontrer. Notre idée de conjuguer l'accueil des petits et l'hébergement de ces femmes à la villa Ambrosetti était cohérente et avait toute sa raison d'être.

Il est clair que le quartier des Eaux-Vives est sous-doté en matière d'institutions pour la petite enfance, notamment pour la classe d'âge comprise entre 0 et 4 ans. Le taux d'équipement en infrastructures adaptées dans ce secteur est l'un des plus bas de Genève, puisqu'il s'élevait à 28% en 2011 contre 32% environ sur l'ensemble du territoire communal. Nous avons 377 demandes de place de crèche en attente dans ce quartier, dont 13% proviennent de parents travaillant dans les environs.

Je remercie donc la commission des travaux et des constructions d'avoir accepté le crédit d'étude concernant la future crèche de la villa Ambrosetti, car ce projet permettra de satisfaire une demande urgente en matière d'accueil de la petite enfance et de renforcer l'équipement du secteur dans ce domaine.

Il n'en demeure pas moins que l'hébergement des personnes en situation de précarité ou de difficulté nous préoccupe – surtout Sandrine Salerno, Rémy Pagani et moi-même. Nous avons créé un groupe de pilotage pour discuter des logements relais et nous organiserons en temps utile une concertation avec le Conseil municipal, afin de trouver des solutions au drame vécu par les gens ne bénéficiant pas d'un logement stable dans notre ville.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, il est 22 h 54. Tout à l'heure, vous avez voté une motion d'ordre demandant de clore la séance à 23 h. Or, nous venons de commencer le traitement d'un objet et, même en débat accéléré, les six minutes qui nous restent ne nous permettront manifestement pas de le terminer. Je vous demande donc de voter, pour savoir si vous souhaitez vous arrêter à 23 h...

Mis aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée par 46 oui contre 19 non (1 abstention).

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche  
et en appartements relais

**La présidente.** Vous venez de décider que nous terminerons dans cinq minutes, il n'y aura donc plus qu'une prise de parole... (*Remarque.*) Mesdames et Messieurs, si vous souhaitez clore le débat, il faut déposer une motion d'ordre... Le prochain orateur inscrit est M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Madame la présidente, quand je demande la parole, on ne me la donne pas; quand je ne la demande pas, on me la donne... Je dépose donc immédiatement une motion d'ordre demandant de clore le débat...

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 59 oui contre 5 non (1 abstention).

**La présidente.** Puisque vous avez accepté de clore le débat, nous passons directement au vote.

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 60 oui contre 3 non (7 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (67 oui et 3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

#### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-chaussée inférieur et supérieur de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives (22).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée par 52 oui contre 16 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la seconde recommandation de la commission est acceptée par 55 oui contre 10 non (7 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

#### RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place d'appartements relais dans les futures constructions de la Ville et de proposer un programme cohérent tenant compte des besoins d'encadrement des victimes de violences domestiques et conjugales;
- de stopper les procédures en cours à l'encontre des locataires actuels des logements du 54, route de Frontenex.

## 8. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1023, de MM. Rémy Burri, Gary Bennaim, Simon Brandt, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Jean-Paul Guisan, M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel et Michèle Roulet: «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!»;

- M-1024, de MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Pour une place conviviale au polygone compris entre les rues de la Servette, de la Pépinière et de Malatrex: déplaçons le Quai 9»;
- M-1025, de MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck, M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et Jean-Charles Lathion: «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier»;
- M-1026, de M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret: «Nunc est museorum hora»;
- M-1027, de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Christian Zaugg et M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier: «Pour que Genève redevienne une ville étape du Tour de France»;
- M-1028, de M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Salika Wenger, Brigitte Studer, Vera Figurek, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandra Golay, MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?»;
- M-1029, de M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social»;
- M-1030, de M. Pascal Holenweg, M<sup>mes</sup> Maria Pérez et Vera Figurek: «Gratuité des lignes de bus de quartier»;

ainsi que la résolution suivante:

- R-160, de MM. Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck et M<sup>me</sup> Marie Chappuis: «Soutenons la plage des Eaux-Vives»;

et les projets de délibération suivants:

- PRD-41, de MM. Tobias Schnebli, Pierre Vanek, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Pierre Rumo, M<sup>mes</sup> Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Maria Casares, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Stefan Kristensen, M<sup>mes</sup> Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquier Grecuccio, M. Julien Cart, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Julide Turgut

*Bandelier*: «Règlement de soutien aux activités citoyennes sur le domaine public»;

- PRD-42, de *M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Vera Figurek et M. Pascal Holenweg*: «Gratuité de la ligne de bus 32».

## 9. Interpellations.

**La présidente.** Ont été déposées les interpellations suivantes:

- IE-3, de *M. Eric Bertinat*: «Les Réverbères de la mémoire, de l’oubli ou de la politique du fait accompli?»;
- IO-242, de *M. Adrien Genecand et M<sup>me</sup> Fabienne Fischer*: «Parc Baud-Bovy: état des lieux!».

## 10. Questions écrites.

**La présidente.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-375, de *M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet*: «Qu’en est-il de la collaboration entre la GIM et le département de la culture et du sport concernant l’attribution des ateliers d’artistes?»;
- QE-376, de *M<sup>mes</sup> Julide Turgut Bandelier, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, MM. Mathias Buschbeck, Julien Cart, Yves de Matteis, Guillaume Käser et Alexandre Wisard*: «Où sont passés nos arbres: Genève, ville béton?».

Mesdames et Messieurs, bonne nuit à celles et ceux qui sont encore là...

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6050
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6050
3. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-873 A). Suite du premier débat . . . . .	6050
4. Résolution du 8 mai 2012 de M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Martine Sumi, MM. Jean-Charles Rielle, Luc Broch, Pascal Holenweg, M <sup>mes</sup> Vera Figurek, Brigitte Studer, MM. Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Denis Menoud, Laurent Leisi, Daniel Sormanni, Jacques Pagan, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier et M <sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne: «Soutien aux salarié-e-s de Merck Serono» (R-157) . . . . .	6058
5. Proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 visant à transférer les 2300 actions de 022 Télégenève SA figurant au bilan de la Ville de Genève du patrimoine administratif au patrimoine financier et d'autoriser leur vente subséquente par le Conseil administratif (PR-963) . . . . .	6077
6. Proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 en vue de la création de 10 postes d'agents et d'agentes de police municipale (APM) pour l'école de formation du 1 <sup>er</sup> novembre 2012 (PR-962) . .	6099
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 octobre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 702 000 francs destiné à l'étude pour la transformation des locaux en crèche et appartements relais pour des femmes en situation de violence de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives (22) (PR-927 A) . . . . .	6103

8. Propositions des conseillers municipaux .....	6120
9. Interpellations .....	6122
10. Questions écrites .....	6122

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*